VOLUME II. WINNIPEG, MARDI, 9 Février 1915 NUMERO 38

ABONNEMENTS:
Canada et Etats Unis - - - $1.00
Union Postale - - - - - $1.50

LA LIBERTÉ

Directeur: HECTOR HEROUX

DIEU ET MON DROIT

[Imp]rimé et publié par la "WES[TERN CA]NADA PUB. CO. LTD." [...]e. McDermot
Téléphones - Garry 4264-4265

EN MARGE

Quelle que soit son idée du fond de la tête, le *Free Press* ne nous "emplira" pas—qu'on nous permette l'expression—avec "A frank word" de samedi dernier. Cela est trop entortillé, trop peu clair, trop lourd d'erreurs et trop précédé d'affirmations contraires pour qu'on l'accepte même en dépit de la contrition dont il est marqué.

* * *

Nous n'avons point devant les yeux le texte du *Toronto Star* dont parle le *Free Press*, mais ce que nous savons de la pensée de cette feuille de Toronto nous donne raison de croire que le *Free Press* la résume fidèlement. D'après cette feuille, la majorité d'Ontario ne voudrait nullement "déposséder ses voisins canadiens-français des *privilèges* raisonnables en ce qui concerne l'enseignement du français dans les districts en très grande majorité française, mais insiste pour que l'anglais y soit honnêtement et efficacement enseigné." Et elle conclut en affirmant que le devoir des Canadiens français d'Ontario est de démontrer à la majorité leur bonne volonté d'enseigner l'anglais.

La prétention du *Toronto Star* que les Canadiens français de l'Ontario ne veulent pas apprendre l'anglais est tout aussi erronée et hypocrite que celle du *Free Press* que nous, les Canadiens français du Manitoba, ne voulons pas apprendre l'anglais. Dans l'Ontario, la question n'est pas que les Canadiens français refusent d'apprendre l'anglais, car, comme l'affirmait récemment le sénateur Belcourt, quatre vingt pour cent d'entre eux le parlent, mais que la majorité anglaise refuse aux Canadiens français le droit d'apprendre le français en même temps que l'anglais. Cette volonté de la majorité anglaise est nettement affirmée par les différents journaux ontariens et même, comme nous le prouverons tantôt, par le ministère de l'Instruction Publique. "Les Canadiens français qui s'établissent dans Ontario peuvent parler français en autant que cela leur plaît, mais ils ne doivent pas chercher à imposer leur langue aux écoles de la province", écrit le *Brockville Times*. Le *Hamilton Herald* a déclaré que les Canadiens français n'ont pas plus de droits dans l'Ontario que les Allemands, les Polonais, les Russes, etc. Nous pourrions accumuler les élucubrations de ce genre; elles ont foisonné en ces derniers temps. Il n'est qu'un journal qui ait sonné une note différente, le *News*, de Toronto. Il a toujours soutenu que le fameux Règlement XVII assurait l'enseignement complet des deux langues aux petits Canadiens français.

* * *

Et puisque nous en sommes à la question ontarienne, nous allons démontrer—ce sera "a frank word" au *Free Press*, souhaitons qu'il en profite—que le Règlement XVII, l'objet de toute la lutte actuelle en Ontario, n'a qu'un but: la proscription du français en Ontario.

Nous en avons d'abord le témoignage des inspecteurs mêmes du gouvernement d'Ontario.

Il y a à peu près un an, après que ce règlement eût mis en vigueur presque toute une année scolaire, le Département de l'Instruction Publique demanda aux inspecteurs, spécialement chargés de le mettre à exécution, de faire rapport sur son fonctionnement et son efficacité. Les inspecteurs, trois *Canadiens anglais* et trois Canadiens français, dans leur rapport au gouvernement déclarèrent unanimement, les inspecteurs Canadiens anglais comme les inspecteurs Canadiens français, que le Règlement XVII:

"Was considered as an attempt to gradually eliminate the French language from the English-French schools."

Cela est-il assez clair pour le *Free Press*. Et puisqu'il a cru bon de toucher à la question ontarienne, aura-t-il le courage de dire quelle flagrante et prussienne injustice ce Règlement XVII constitue à l'égard de 250,000 Canadiens français. "A frank word" à la majorité ontarienne, confrère, c'est le temps.

Ce témoignage des inspecteurs est confirmé par le ministère même de l'Instruction Publique, en Ontario. En matière d'éducation, il est l'autorité suprême, celle qui décide du sens définitif des règlements. Et bien, que dit-il du Règlement XVII? Quelle portée lui donne-t-il?

Windsor, Ontario, contient quatre écoles séparées: Sacré-Coeur, Saint-Alphonse, Saint-François et Saint-Edmond. La population scolaire de langue française est de quarante pour cent au Sacré-Coeur, *soixante pour cent* à Saint-Alphonse, *quatre-vingt cinq pour cent* à Saint-François et à Saint-Edmond.

Au début de l'année scolaire, la commission scolaire demanda au ministère de l'Instruction Publique la permission d'enseigner le français dans ces quatre écoles.

Quelle fut la réponse du Ministère de l'Instruction Publique? La voici: "Vous n'avez pas le droit de l'enseigner dans les nouvelles écoles, dans celles qui ont été ouvertes depuis la mise en vigueur du Règlement XVII ou qui le seront dans l'avenir. Ce n'est que dans les écoles existant avant ce règlement qu'il vous est encore permis de faire apprendre à vos enfants quelques bribes de français.

"Les règlements du ministère de l'Instruction Publique ne permettent l'enseignemnt du français, déclarait le 31 *octobre* 1914 *le ministre de l'Instruction Publique*, (do not allow French to be taught as a subject of study) *DANS AUCUNE DES ECOLES SEPAREES* de la ville de Windsor, à l'exception de l'école du Sacré-Coeur."

Qu'en pense le *Free Press?* Cela veut-il dire que les Canadiens français de l'Ontario refusent d'apprendre l'anglais ou que la majorité anglaise leur refuse le droit d'apprendre leur langue, proscrite de l'enseignement, payé par les deniers des Canadiens français, l'une des deux langues officielles de ce pays! C'est l'heure pour le *Free Press* de dire "a frank word", de dénoncer, lui, l'assoiffé de justice, le protecteur de toutes les minorités, le champion de tous les droits, cette monstrueuse iniquité que tente vainement de perpétrer la majorité ontarienne.

Quand il aura accompli ce devoir de sain patriotisme, de simple justice, il sera mieux venu à parler de bonne entente et à faire appel à l'élément canadien-français. De plus, ce sera à son crédit un acte loyal, honnête, quelque chose de tout à fait nouveau.

Si la décision du ministre de l'Instruction Publique l'étonne, il n'aura pour en trouver l'explication qu'à référer au Règlement XVII, à la section 4 débutant par les mots suivants: *"In schools where French has HITHERTO been a subject of study..."*

Dans ces seules écoles, se peuvent enseigner des bribes de français. Dans les écoles établies depuis, rien, absolument rien. Proscription totale, absolue de la langue française.

Encore une fois, qu'en pense le *Free Press?* Qu'il soit donc assez courageux pour répondre.

* * *

Il est bien d'autres points de cet article du *Free Press* qui commandent des remarques; nous y reviendrons mardi prochain.

EMBOITONS LE PAS

Québec vient de donner une belle leçon de solidarité nationale.

L'A. C. J. C. de la région de Québec a réuni toutes les sommités religieuses et civiles dans son élan pour secourir ceux qui dans l'Ontario sont les victimes des Jaunes du continent américain; car voyez-vous il y a les jaunes d'Asie qui passent pour barbares et ne le sont pas tous, et il y a les Jaunes d'Ontario qui passent pour civilisés et ne le sont qu'à moitié.

L'appel de notre Cercle La-Vérandrye va-t-il se perdre dans l'immensité de nos prairies, sans avoir fait vibrer la corde nationale canadienne-française?

La vague de fanatisme refoulée de l'Ontario, car elle le sera sûrement, déferlera sur le Manitoba, et sera probablement rageuse. Si nous voulons que notre appel soit alors entendu, prêtons maintenant l'oreille aux cris de détresse.

Qui n'aura pas une piastre à faire parvenir à l'A. C. J. C. de Saint-Boniface pour être transmise à Ottawa? Ce sont les petites offrandes qui comptent; car avec chaque petite offrande vient la sympathie en même temps que l'appui d'une volonté libre et l'opinion publique à laquelle rien ne résiste, est formée par l'ensemble des volontés.

Emboitons le pas par une expression tangible de notre patriotisme, si nous ne voulons pas donner la preuve que notre patriotisme est pure affaire de déclaration bruyante du 24 juin.

ALLONS A LA TERRE!

Où? Au Manitoba. Le gouvernement va bientôt ouvrir dix mille concessions gratuites, (homesteads) et sans attendre celles-là, il y a déjà des centaines de concessions dans le Manitoba qui sont à prendre.

Dans la région de Dauphin, où déjà nous comptons des centres comme Sainte-Rose du Lac, Laurier, Makinac, Sainte-Amélie, McCreary, il y a encore plus de quatre cents concessions gratuites à prendre.

Les Sociétés Saint-Jean-Baptiste de chacune de nos viellles paroisses ne peuvent-elles pas se former un comité de colonisation pour leurs districts respectifs? Trouver dans chaque paroisse les habitants endettés qui devront nécessairement quitter leur terre à cause de culture mal faite, de manque d'une certaine dose de travail intelligent, et aussi, peut-être, pour d'autres raisons qu'on n'aime pas à dire tout haut.

Les diriger, vers des centres qui promettent de se former en paroisses, si seulement ils reçoivent l'appoint de vingt ou trente familles de plus, n'est-ce pas une oeuvre vraiment nationale qui mérite qu'on se dérange un peu?

Et puis, ces grands garçons qui vont bientôt prendre le chemin des villes, pour aller grossir le nombre des miséreux qui seront au service d'autrui toute leur vie, qu'en faites-vous?

Ici encore, le bon conseil de deux ou trois hommes formés en comité de colonisation, serait d'un service inappréciable pour les grands garçons et la nationalité canadienne-française.

A notre point de vue, c'est l'élément sur lequel il faut surtout travailler. Ils peuvent s'inscrire dès maintenant tout en restant avec leurs parents, faire les travaux préliminaires en gardant leur base d'action dans leur famille, et avoir ainsi au bout de trois ou quatre ans une propriété qui vaudra, sans nul doute, de quinze cents à deux mille piastres. Ce sera l'épargne de trois ou quatre années de vie sérieuse.

N'y a-t-il pas de quoi tenter les hommes de coeur et, Dieu merci, nous comptons des hommes de coeur, parmi nos grands garçons.

Pour unifier nos efforts et les rendre effectifs pour votre bien personnel et celui de nos intérêts nationaux il faut faire des groupements.

A cette seule condition nous pouvons avoir église et école, et tous savent combien ces deux choses sont nécessaires à la formation de nouvelles paroisses.

M. l'abbé Corbeil donnera avec plaisir quelques bonnes directions sur ce sujet.

Sans doute il ne compte pas prendre la responsabilité de placer les colons et de leur assurer le succès, mais il est en mesure de leur faire connaître les centres les plus enviables au double point de vue de l'intérêt personnel et de l'intérêt national. A chacun ensuite la responsabilité de voir par lui-même et de juger des circonstances locales.

Allons, un effort commun! Il n'y a pas de meilleure manière de ne rien faire et de toujours piétiner sur place, que de se croiser les bras après avoir nommé un comité central en comptant sur ce comité pour tout faire, ne lui ayant voté aucun crédit au préalable et se réservant cependant le droit de critique au cas où ses efforts n'aboutiraient pas au succès.

C'est une manière facile de faire sa part, mais c'est une manière à jamais stérile en résultats satisfaisants.

Examen pour les prochains six mois:

"Qu'ai-je fait pour la colonisation? Si les têtes dirigeantes de chacune de nos vieilles paroisses peuvent seulement répondre d'ici quelques mois: "J'ai fait ceci, j'ai fait cela", et que "ceci" et "cela" soient des actes, le char sortira bientôt de l'ornière.

UN MOT DE FRANCHISE

Le *Free Press* est-il susceptible de contrition? A l'entendre on le croirait, mais il ne nous a guère habitués à être naïfs; nous attendrons donc un peu. "Ce bloc enfariné ne nous dit rien qui vaille."

Il nous adresse ce qu'il appelle un mot de franchise.

Soyons donc francs.

D'abord, qu'il nous suppose un peu de fierté, comme il convient à des hommes.

Nous ne sommes ni des sauvages, ni des enfants mineurs. Nous ne perdons pas de vue que nous sommes les premiers habitants de ces pays de l'Ouest et que nos pères furent parties contractantes à l'Acte de la Confédération.

A cause de ces divers titres le *Free Press* doit se rendre compte, qu'il nous insulte lorsqu'il se pose comme protecteur de nos intérêts, lorsqu'il se fait fort de nous dire quelle dose d'anglais nous est nécessaire, lorsqu'en un mot il nous traite comme citoyens de second ordre.

Nous sommes en âge, nous avons découvert ce pays, nos missionnaires l'ont évangélisé. Nous sommes des égaux à tous les points de vue, qu'on nous laisse voir à nos intérêts en matière de langue.

L'anglais nous est utile, il nous est même nécessaire, convenons-en. Le français est peut-être utile au *Free Press* puisque c'est une des deux langues officielles, langue de haute culture intellectuelle dans tous les cas. Le *Free Press* ne la connait guère et nous n'allons pas lui dire dans quelle mesure il conviendrait qu'il la sût.

Est-ce vraiment beaucoup demander que d'insister qu'on nous rende la politesse? Car en définitive il est temps que l'on sache que nous ne sommes ni des esclaves ni des valets, mais des égaux dans la Confédération Canadienne.

Pour ce qui est des amabilités, à sa manière, que le *Free Press* donne si largement à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, nous ne nous attenderons pas à en montrer l'inconvenance. Nous voulons simplement faire remarquer au *Free Press* que s'il consentait un instant à enlever le bandeau de préjugés et d'étroitesse politique qui lui bouche les yeux, il serait plus juste et plus convenable.

Ce n'est pas la faute de Sa Grandeur si le parti libéral s'est acharné à exploiter la corde des préjugés. Un fait sera plus éloquent que tous les raisonnements pour convaincre le *Free Press*, si vraiment il est susceptible d'être convaincu. Pendant que les directions de l'Autorité Ecclésiastique étaient à l'encontre des intérêts du parti libéral au Manitoba parce que ce parti faisait tout en son pouvoir pour donner le coup de botte à tout ce qui était catholique, ces mêmes directions, à la même époque, étaient à l'encontre des intérêts du parti conservateur dans la Saskatchewan, pour la raison évidente que les conservateurs prenaient dans la Saskatchewan l'attitude d'opposition hostile que prenaient les libéraux au Manitoba. Le *Free Press* a beau inventer toutes les conventions qui lui semblera dans son imagination montée par l'esprit de parti, il ne changera pas les faits.

Mais le *Free Press* pourra-t-il jamais se rendre compte qu'un homme d'église puisse être susceptible d'avoir une certaine indépendance vis-à-vis des partis politiques, et avoir des intérêts supérieurs en vue!

Si le *Free Press* est sincère, s'il veut réellement l'appaisement des préjugés dans ce pays, nous en sommes. Nous n'avons jamais demandé ce qu'il appelle des faveurs, nous ne réclamons que nos droits et le plus tôt le *Free Press* et tous ceux de son école, à quelque parti politique qu'ils appartienent, l'auront compris le mieux ce sera pour la paix et le véritable progrès de la patrie canadienne. Nous désirons la paix, nous la voulons et nous sommes hommes à faire les concessions de détails nécessaires au bien de la paix, mais que le *Free Press* le sache, nous ne consentirons jamais à être des esclaves, et à nous déclarer satisfaits de l'être.

Un Canadien.

$40 L'ACRE

Sous ce titre la *Liberté* de la semaine dernière fait quelques suggestions qui sont vraies en parties, mais incomplètes, croyons-nous.

On y suggère, comme colons possibles pour les terres de nos vieilles paroisses, les grands garçons de quelques-unes de nos paroisses manitobaines.

Le champ d'action est fort restreint de côté et nous devrons compter sur les familles de la Province de Québec pour remplir une partie de ces vides.

"Quarante piastres l'acre, c'est trop cher", dites-vous. Cela paraît cher au Manitoba, mais dans la Province de Québec, où les terres se vendent de cent à cent cinquante piastres l'arpent, on trouvera le prix de quarante piastres l'acre fort modéré pour des terres de première qualité comme sont les terres de la plupart pour ne pas dire de toutes nos vieilles paroisses.

Il ne manque pas de familles dans la Province de Québec qui devront nécessairement envoyer leurs garçons dans les villes, ou aux Etats-Unis, car la terre du père est trop petite pour les établir tous.

Avec le produit de la vente de leur terre, ces parents se placeront avantageusement en établissant leurs enfants autour d'eux, ici au Manitoba.

Notre missionnaire colonisateur a vu ses efforts sur ce terrain complètement paralysés par un gros personnage politique, qui depuis a quitté l'arène fédérale. Ne lui en voulons pas trop, et prenons le fait que je viens de mentionner en considération avant de le juger sévèrement.

Où irons-nous chercher les meilleurs agents de colonisation pour nos terres à quarante piastres l'acre?

Dans nos familles des vieilles paroisses. Le comité paroissial dont parle la *Liberté* pourrait exercer ici son activité.

Telle paroisse a un certain nombre de lots vacants. Un comité un peu actif le sait, il sait de plus que tel paroissien a des parents dans la Province de Québec qui sont dans les conditions dont nous avons parlé ci-haut. Pourquoi ne ferait-il pas des efforts pour intéresser ce paroissien à faire connaitre les faits à ses parents du Bas Canada! Du coup nous verrions nos colonisateurs se multiplier, et le succès d'une telle cause dépend de l'effort commun.

Nous laissons cette simple pensée à la méditation de ceux qui s'intéressent au succès de leur paroisse.

Abonné.

POUR LES ONTARIENS

Avant que la langue française, la première qui se soit parlée au Canada, put avoir droit de cité dans le pays, il a fallu que nos pères luttent longtemps. Grâce à l'énergie dont ils firent preuve en face de ceux qui voulaient que seule la langue anglaise se parlât, notre parler fut reconnu comme langue officielle. A moins que la Confédération n'ait été "un piège d'infamie", on ne peut nier le droit pour la langue française de se parler par tout le Canada, le droit par conséquent d'être enseignée aux enfants canadiens-français. Nous ne songeons pas à vouloir imposer notre langue aux autres, nous entendons même que nos enfants sachent l'anglais, mais nous voulons qu'ils apprennent avant tout le français.

C'est là un droit, garanti par l'Acte de Québec, puis par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Que l'on viole ce droit, n'importe quelle partie du Canada, et, du même coup, tous les Canadiens français sont atteints.

A quelque province qu'ils appartiennent, ils ne peuvent rester indifférents à ce déni de justice. Ils doivent unir leurs protestations à celles de leurs frères persécutés, ils doivent leur fournir les ressources nécessaires pour soutenir la résistance et mener à bonne fin la lutte pour le droit outragé. Donnons donc. Quelle que soit notre fortune, sachons en distraire une partie pour aider aux Ontariens et pour que, partout où il y a des Canadiens français, le Canada soit toujours, comme l'a dit M. Albert Lozeau le

"Pays cher, où, dans la mêlée et
la cohue,
"Le doux parler de France aux
lèvres chante encor."

Cercle La Vérendrye
de l'A. C. J. C.

Saint-Boniface.

NOUVELLES SOUSCRIPTIONS

Artisans Canadiens-Français, Saint-Boniface	$25.00
Jos. Lanouette, Bruxelles.	1.00

Monsieur le Président
Cercle LaVérendrye, A.C.J.C.,
Saint-Boniface, Man.

Monsieur le Président,

La succursale de Saint-Boniface de la Société des Artisans Canadiens-français, à son assemblée du 26 janvier, a voté la somme de $25 pour venir en aide à nos frères d'Ontario, dans la lutte pour l'enseignement du français.

A cette même assemblée, sur proposition de M. A. Potvin, il fut décidé de suggérer au bureau chef de faire un appel de 50 sous aux 40,000 membres de la Société, dans ce même but.

Espérons que cette suggestion sera acceptée pour le grand bien de cette cause qui est autant la nôtre que celle de nos frères ontariens.

Vous trouverez ci-inclus le chèque de la Succursale au montant de $25.00.

Veuillez me croire,
Votre tout dévoué,
J.-A. Beaupré,
Président.

Les Artisans Canadiens-Français, succursale de Saint-Boniface.

LE "CASKET" ET LES ONTARIENS

"Le récent discours de Sa Grandeur Mgr Bruchési, Archevêque de Montréal, et la lettre, approbative de ce discours, de Son Eminence le Cardinal Bégin ont attiré grandement l'attention publique sur le traitement déloyal infligé à la minorité franco-canadienne, dans les écoles de l'Ontario. Nous voyons avec plaisir qu'à l'unanimité l'Assemblée Législative, à Québec, a passé une résolution, de ton très modéré et courtois, et qui ressemble plutôt à une pétition, sur le même sujet. Cette résolution, présentée par un député anglais, M. Bullock, a été secondée par un député anglais, M. le docteur Finnie. Ce fait est très intéressant, car il montre que les députés anglais à la Législature de Québec ont compris que la minorité anglophone de Québec n'a aucun sujet de se plaindre, alors que le cas est tout différent pour la minorité francophone de l'Ontario. Nous remarquons aussi que le *Daily Star*, de Montréal, a publié un remarquable article éditorial, où il prie le gouvernement ontarien de réexaminer les règlement restrictifs et injustes qu'il a passé récemment.

"Elle grossit comme la marée montante, la faute de ceux qui, épris de civilisation, de sens commun et d'une conception équitable des vrais principes de gouvernement, sont avec la minorité ontarienne. Cette minorité devra attendre de lutter, mais l'issue n'est pas douteuse. L'injuste règlement XVII ne peut subsister longtemps, non seulement parce qu'il est injuste, mais aussi parce que la politique dont il s'inspire a été rejetée, devant le développement de la science du gouvernement, partout ailleurs dans l'Empire britannique, en Angleterre, au pays de Galles, en Irlande, en Ecosse, dans l'Union du Sud-Africain, dans l'île de Malte et aux Indes. Ceux qui ont le plus à faire et ceux qui ont le plus fait, pour le développement des institutrices libres dans cet empire, ne croient plus à la nécessité d'une langue unique et commune pour tous les sujets britanniques. Instruits par les folles erreurs du passé, les hommes d'Etat, un seulement de l'empire, mais des autres pays, s'aperçoivent que c'est chimère de vouloir imposer l'unité de langage, même si cette unité était désirable en soi, par une législation coercitive.

"Par malheur pour la minorité ontarienne, l'Ontario ne veut pas démordre d'une coutume désuète et mauvaise: évidemment, il existe dans cette province un élément très puissant qui, à cause de ses préjugés trop tenaces, est inaccessible à tous les arguments.

"Mais si de tels éléments, dans les Etats modernes, peuvent encore lutter à rebours, qu'ils ne comptent pas plus longtemps sur une période indéfinie de succès, pour leur opposition au progrès des idées saines qui président à un bon gouvernement et aux droits des bons icitoyens. La minorité ontarienne saura bien l'emporter."

Faites de même

Nous lisons dans l'*Action Sociale* du 1er février le petit compte-rendu suivant:

"Les élèves de l'académie Saint-Gabriel d'Acton Vale ont recueilli entre eux la somme de $7.00. Ils sont heureux, nous écrit le directeur, "de secourir les braves petits Alsaciens d'Ontario. Bravo! mes petits amis. Puissiez-vous trouver des imitateurs nombreux."

Allons, braves petits Canadiens français du Manitoba, à quelle école de la Province va revenir l'honneur d'aider, la première, les petits amis d'Ontario?

Nous serions fiers d'inscrire son nom sur la liste qui reste ouverte aux petits comme aux grands bienfaiteurs. Si la prière des petits touche le coeur de Dieu, leur aumône n'a pas une moindre efficacité.

Le séminariste sergent.

Les journaux ont annoncé la blessure du sergent Briand. M. le commandant Colliard, devant le régiment rassemblé, lui a remis, à Angers, la médaille militaire. Il s'était battu héroïquement en Belgique, au début de la guerre, et se disposait, sur sa demande, à repar trq,iiuquo ETAOI AOAA repartir, quoique non complètement guéri.

Au plus fort de la mêlée, il fut atteint sérieusement de plusieurs coups de feu. Malgré ses souffrances, il continua à commander sa section jusqu'à la fin de la journée, entraînant, par son exemple, ses camarades.

Ce brave sous-officier est élève du Grand Séminaire d'Angers, originaire de Loiré, et neveu de M. l'abbé Tusseau, curé du Puy-Notre-Dame.

La Proscription de la Langue Francaise

Le Reglement XVII condamne par les Inspecteurs du Gouvernement

Expose complet de la question par le Senateur Belcourt dans son discours de Quebec

L'honneur que m'a fait l'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-française d'être, en cette grande et sympathique manifestation, l'interprète de mes compatriotes de la province d'Ontario m'honore grandement, mais je redoute la responsabilité que son acceptation m'impose. Au nom de la minorité canadienne-française d'Ontario, qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer au comité régional québecquois de l'A. C. J. C. les plus sincères remerciements pour le zèle et le dévouement dont il fait preuve en venant au secours des droits de la langue gravement en péril dans la province soeur.

Hommage au cardinal Bégin.

A Son Eminence, dont la présence ici ce soir constitue l'approbation la plus solennelle et la plus réconfortante que nous pouvions espérer, la gratitude des Canadiens français d'Ontario est acquise pour toujours. Si ce n'est pas trop de présomption de ma part, je voudrais que Son Eminence me permette de dire, en sa présence, combien est profonde l'admiration que tous ont éprouvée à la lecture de la lettre, tout empreinte de l'esprit de justice et d'honneur, de calme et de sage modération, qu'elle vient d'adresser à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal, et comme les amis de la cause française se sont sentis émus et reconnaissants envers Son Eminence pour son intervention si sage et si opportune.

Me rappelant toujours la grave responsabilité que je porte depuis qulques années, d'avoir à parler pour la minorité ontarienne sur le sujet si difficile, parfois bien irritant et si vital pour nous qu'est la préservation de la langue française, je me garderai bien de dire ce soir ce que je ne serais pas prêt à répéter à Ottawa, à Toronto ou ailleurs.

Je m'inspirerai de la modération et du calme et je tâcherai d'imiter la profonde sagesse de Son Eminence. Je veux, comme toujours, vous exposer notre cause avec la plus grande simplicité et une entière franchise, en évitant toute récrimination et toute observation acerbe ou blessante.

Je vous donne aussi l'assurance que je ne ferai pas un seul avancé qui ne soit susceptible de la plus exacte vérification.

La langue française dans nos écoles avant le règlement XVII.

L'usage de la langue française, ou comme moyen de communication ou d'instruction, ou comme sujet d'étude, dans les écoles du Haut Canada, avant la Confédération, et dans Ontario depuis, n'a jamais été nié ou refusé par le Département de l'Instruction Publique de cette province, avant la promulgation et la mise en force du règlement XVII.

Il est vrai qu'en 1901 on inséra dans la loi (I Edouard VII, chap 30, section 30,) concernant les écoles publiques une disposition décrétant que la langue anglaise seule serait le médium d'instruction et de communication dans les écoles publiques. Mais cette disposition ne fut jamais appliquée dans les écoles bilingues, dont il y a un certain nombre appartenant aux écoles publiques. Quant aux écoles séparées catholiques romaines il n'y a jamais eu, avant 1911, aucune disposition dans la loi (ou les règlements) prescrivant pour elles l'usage exclusif de la langue anglaise, comme langue de communication ou d'instruction.

C'est donc clairement, sans l'autorité d'aucune loi, statuaire ou autre, que le ministère de l'Instruction Publique a depuis plus de trois ans, au moyen de l'arbitraire, de l'intimidation et de l'injustice, essayé à mettre le règlement XVII à exécution.

Le Règlement XVII contre le Règlement XV.

Le règlement XVII, en autant que les écoles séparées catholiques sont concernées, non seulement n'est appuyé sur aucun texte de loi, mais il est en contradiction directe et flagrante avec le règlement XV du département de l'Instruction Publique d'Ontario, qui a été promulgué, comme tel, peu de temps après la Confédération et qui n'a jamais cessé d'être et en ce moment est encore en pleine force et vigueur, tant pour les écoles publiques que pour nos écoles séparées.

Le règlement XV décrète, explicitement et sans ambiguité, la reconnaissance formelle de l'usage de la langue française dans toutes les écoles, non seulement dans les écoles séparées, mais également dans les écoles publiques, partout où cette langue prédomine dans la province. Ce règlement XV reconnait officiellement l'usage, fréquemment reconnu et sanctionné par le département de l'Instruction Publique, avant comme après la Confédération, de la langue française dans les écoles d'Ontario.

Multiples, fréquentes et concluantes sont les preuves de la reconnaissance, par l'autorité compétente, du droit de se servir de la langue française dans toutes les écoles d'Ontario. Ni le temps, ni votre sympathique indulgence ne me permettent de vous donner toutes ces preuves et je devrai nécessairement ne vous en citer que quelques-uns.

Le témoignage de M. Ryerson.

1.—Le 24 avril 1857, le Dr Ryerson, qui était alors et qui fut pendant un grand nombre d'années après, surintedant de l'Instruction Publique dans la province d'Ontario, qui avait été le créateur et l'organisateur du système scolaire ontarien, et qui a laissé la réputation d'avoir été un éducateur de premier ordre, envoyait la lettre suivante, à des commissaires d'écoles de langue anglaise dans le comté de Glengarry:

24th April, 1857.

Gentlemen:

I have the honor to state in reply to your letter of the 16th inst. that, as the French is the recognized language of the Country, as well as the English, it is quite proper and lawful for the Trustees to allow both languages to be taught in their schools to the children whose parents may desire them to learn both.

I have the honour to be, Gentlemen,

Your obedient servant,
(sgd) E. RYERSON.

Cette lettre, écrite il y a plus de 60 ans par l'éducateur le plus distingué et le plus autorisé que la province soeur ait produit, expose d'une manière bien éclatante et bien explicite toute la thèse que nous soutenons aujourd'hui, de même que le motif fondamental sur lequel elle s'appuie.

J'invite respectueusement, comme je l'ai déjà fait plusieurs fois, l'honorable ministre de l'Instruction Publique d'Ontario à méditer sérieusement ce témoignage non équivoque, bien impartial, et nullement préjugé en faveur de la thèse, à laquelle le Dr Ryerson n'a pas craint d'attacher publiquement son nom et sa réputation.

Reconnaissance de fait.

2.—Avant, comme depuis la Confédération, jusqu'à ce que le règlement XVII fut promulgué, le Département de l'Instruction Publique a non seulement permis, mais il a aidé à la fondation et au maintien d'écoles exclusivement françaises d'abord, et ensuite bilingues, c'est-à-dire anglaises-françaises, avec des livres anglais-français. Il a nommé des professeurs français et plus tard des professeurs et des inspecteurs bilingues pour ces écoles. Il a fait plus encore, avec la sanction de la Législature et l'assistance pécuniaire du trésor provincial, il a fondé des écoles modèles anglaises-françaises et des écoles d'entraînement pédagogique anglaises-françaises. Ces écoles sont encore ouvertes et fréquentées par des élèves qui y suivent le programme approuvé par le Département de l'Instruction Publique bien que le Département ait menacé de leur enlever l'aide pécuniaire de la Législature.

3.—Le droit de se servir de la langue française dans nos écoles fut plusieurs fois solennellement et explicitement reconnu et proclamé à la Législature d'Ontario, mais plus particulièrement en 1891 par Sir Oliver Mowatt et sir George Ross.

Le témoignage de Sir Oliver Mowatt.

Sir Oliver Mowatt devant l'Assemblée Législative s'exprimait comme suit:

"The Government wanted English to be learned by the French portion of the population, but they wanted them also to be their friends. Nothing could be gained by proscribing the French language in the schools, but a great deal was to be gained if they recognized to a certain extent the use of that language in the schools. The French population contributed to the support of the schools, and the object sought could be secured a thousand times more effectually by respecting their prejudices, by respecting their love for their language, by respecting their desire that their children should be taught their own tongue, than by adopting a coercive policy (cheers). He wanted the French to learn their language, to study their language, to read books in their language, and he wanted them all to study the language and literature of England. The object aimed at could never be accomplished by exhibiting a spirit of hostility to the French population. Certainly not by proscribing the use of the French in the schools."

Le témoignage de Sir George Ross.

Et Sir George Ross, à la même occasion, disait:

"It is proper, it is just, it is desirable, it is natural that the child, whose mother tongue is French, should learn the English language by the intermediary of his maternal tongue."

Le témoignage de Sir James Whitney

4.—Sir James Whitney luimême, par l'intermédiaire du sous-ministre de l'Instruction Publique apportait à la veille même de la naissance du règlement XVII, un témoignage éclatant et bien concluant.

25th July, 1911.

"Reverend and Dear Sir:—

"I am directed by the Prime Minister, Sir James Whitney, to acknowledge your letter of the 21st, and to state that no change has been made in the "School Law or "the Departemental Regulations affecting the study of the French language in the schools.

"I am directed to point out that the question is one entirely under the control of the Board of Trustees."

(Sgd) A. H. U. COLQUHOUN,
Deputy Minister of Education.

Cette lettre était adressée à M. l'abbé Chaive, curé d'Arnprior, Ontario.

Congrès d'Ottawa en 1910.

Jusqu'à la promulgation du règlement XVII la tradition, l'usage et l'interpétation la plus autorisée, l'action uniforme du Département de l'Instruction Publique ont été constamment d'accord pour permettre l'usage de la langue française dans les écoles d'Ontario, même au temps où la minorité française n'était guère plus d'un tiers de ce qu'elle est aujourd'hui.

Mais l'usage de notre langue, soit comme moyen de communication, soit comme sujet d'étude dans nos écoles, n'avait pas encore reçu la sanction officielle et était privée des moyens propres à son exercice efficace.

C'est la constatation de cette double lacune qui motiva le mémorable Congrès d'Ottawa, en 1910, et qui inspira aux congressistes les demandes au gouvernement d'Ontario qui furent alors formulées, et, quelque temps après, formellement présentées au Premier Ministre et à son gouvernement, demandes que nous avons depuis, respectueusement, mais fermement, et à maintes reprises, renouvelées.

Le temps ne me permet pas de faire plus que vous indiquer la nature de nos supplications et de nos demandes. Je dois, et je puis, du reste, les résumer en deux mots. Ce que nous avons demandé, ce que nous demandons, ce que nous allons continuer à demander et à exiger jusqu'à ce qu'on nous le concède, c'est la reconnaissance officielle, la sanction légale de l'auxiliaire que nous savons être indispensable à la formation intellectuelle, morale et sociale de nos enfants, celui de la langue maternelle.

Quelle a été la réponse du gouvernement d'Ontario?

Elle a été prompte, brutale et complète. La promulgation du règlement XVII.

Non seulement on nous a refusé reconnaissance officielle de l'usage de notre langue dans nos écoles, on en a tout simplement décrété son bannissement.

Quels sont en effet le sens véritable et le but réel et évident du règlement?

Règlement XVII—La proscription de la langue française.

Débarrassé de sa prolixité, de son verbiage délibérément entortillé et embrouillé, ramené à sa valeur et signification véritables, il veut dire, et il ne veut dire rien autre chose, il n'a d'autre but que la proscription de la langue française, comme moyen d'instruction et comme sujet d'étude, dans toutes les écoles sous le contrôle du Département de l'Instruction Publique dans Ontario.

D'après le règlement XVII l'usage de la langue française, comme langue d'instruction ou de communication ou comme sujet d'étude, n'est permis dans aucune des classes ou écoles appelées English-French (quelle ironie!) qu'aux conditions suivantes:

1.—L'approbation pour chaque école et pour chaque classe dans chaque école de l'Inspecteur-en-Chef.

2.—L'approbation, par le Département, de l'approbation de l'Inspecteur-en-Chef.

3.—La déclaration officielle par le Département que l'école ou la classe où l'on veut se servir du français, est une classe ou une école bilingue.

Une école où 75 pour cent ou même 85 pour cent des élèves sont Canadiens-français, même une école où tous les élèves sont Canadiens français, n'est pas et ne peut être une école anglaise-française, à moins que et tant qu'il ne soit décrété par l'Inspecteur-en-Chef, et à moins que et tant que tel décret de l'Inspecteur-en-Chef ne soit approuvé officiellement par le département.

Mais ce n'est pas tout. Si l'Inspecteur-en-Chef approuve, si le Département de l'Instruction Publique approuve l'approbation de l'Inspecteur-en-Chef, ce dernier conserve cependant le pouvoir discrétionnaire de décider finalement que l'usage de la langue française dans chaque école durera seulement le temps qu'il voudra bien fixer; il a le pouvoir de décider, et en dernier ressort, que cet usage sera de dix minutes, de cinq minutes, ou même moins, pour chaque jour de classe. Le seul pouvoir qu'il n'a pas c'est celui d'accorder plus d'une heure de français, par jour.

Le fatidique "hitherto"

Il y a plus encore. Par l'emploi du mot "hitherto" dans le Règlement XVII, on a dès le jour où le Règlement fut promulgué, proscrit complètement, finalement et pour toujours l'étude de la langue française dans toutes les écoles, où elle n'était pas alors enseignée et dans toutes les écoles quelques qu'elles soient, qui pourront être établies dans l'avenir dans quelque partie que ce soit de la Province.

Il serait facile, quoique cependant un peu long, de vous démontrer, d'une manière complète et irréfutable, que le but du Règlement est bien réellement la proscription de la langue française.

Du reste, ce serait inutile puisqu'on s'est bien gardé au Département de l'Instruction Publique de nier que tel est le but ultime.

Les auteurs du règlement.

En effet, le règlement n'a-t-il pas été fait et mis en force à la demande et pour satisfaire aux exigences de ceux qui, sournoisement, dans l'ombre d'abord, puis ouvertement et avec une brutale franchise, ont constamment insisté et insistent encore, et plus fortement que jamais par tous les moyens à leur disposition, sur le bannissement complet et définitif de la langue française dans les écoles de la province soeur.

Grâce à leur activité toujours agressive, à leur organisation et leurs journaux, grâce à leur inféodation à un de nos partis politiques, grâce à l'influence prépondérante qu'ils exercent sur l'opinion publique, un peu partout et surtout à la Législature d'Ontario, ils ont réussi à imposer une dictature intolérante et franchement hostile à tout ce qui est français et en particulier à notre langue maternelle.

Le Règlement XVII en est la manifestation et l'expression non douteuse. Ce qui cependant nous a surpris, et bien douloureusement, c'est l'appui qu'a apporté à cet élément fanatique, cet autre élément qui avait pourtant de si graves et de si justes raisons pour le leur refuser.

Le témoignage des inspecteurs.

On assure de plus dans les cercles où l'on doit savoir que l'auteur du Règlement, qui est bien connu chez nous, n'a pas cru devoir nier que le but est bien tel que je viens de le décrire. D'ailleurs, la preuve irréfutable et concluante que c'est la suppression de la langue française qui fait l'objet et le but du règlement ne manque pas; elle nous est venue d'une source non suspecte. Il y a à peu près un an, alors que le règlement XVII avait été en force pendant toute une année scolaire, le Département de l'Instruction Publique demanda aux Inspecteurs spécialement chargés de le mettre à exécution, de faire rapport sur son fonctionnement et son efficacité. Les six inspecteurs, trois Canadiens français et trois Canadiens anglais firent rapport au Département et entr'autres choses, déclarèrent unanimement que le règlement:

"Was considered as an attempt to gradually eliminate the French language from the English-French schools."

Les trois inspecteurs anglais, nommés pour exécuter les hautes oeuvres du gouvernement provincial, ont-ils voulu fournir à ce dernier la preuve que le gouvernement avait répondu à l'injonction des dictateurs que j'ai indiqués, que l'arme avait été bien choisie et que les véritables auteurs du règlement avaient raison d'espérer en la réalisation de leur dessein, celui de voir disparaître la langue française de la terre ontarienne?

En tous cas le rapport de ces inspecteurs nous a fourni une preuve irréfutable et qui me dispense de vous démontrer par ailleurs que le règlement n'avait d'autre but que la proscription complète de la langue française dans les écoles d'Ontario.

La résistance.

Certes, nous ne pouvions pas, comme vous l'avez bien compris, accepter la situation où nous nous trouvâmes en face de ce bannissement arbitraire, odieux, injuste et brutale de notre langue maternelle.

C'est alors que fut présentée au gouvernement d'Ontario l'humble requête dont je vais vous lire les parties les plus intéressantes:

(Et l'orateur lit la pétition adressée au ministre de l'Instruction publique par les Commissaires d'écoles et dans laquelle ceux-ci alléguaient: 1o. que le règlement XVII est "ultra vires" et en contradiction formelle avec le règlement XVI! qui stipule que l'enseignement du français doit être réglementé par les commissaires—et, donc, que ceux-ci en combattant le règlement XVII ont réellement défendu la Constitution et la loi: 2o. qu'un règlement comme le XVII priverait les Canadiens français de l'Ontario du droit d'apprendre leur langue, constituerait une violation du droit naturel, de la pratique des nations civilisées et de celle de l'Empire britannique, de la lettre et de l'esprit de la Constitution canadienne; atteindrait les Canadiens français de la province dans leurs droits essentiels, créerait un esprit d'antogonisme entre Ontario et Québec, nuirait à la beauté de la vie nationale, s'appuierait sur la fausse théorie que l'uniformité de langage est essentielle à l'unité nationale, violerait la tradition même de l'Ontario, contredirait l'objet pour lequel ont été fondées les écoles bilingues, contredirait également les règles de la saine pédagogie et l'expérience de tous les hommes qui ont appris les deux langues, etc., etc.)

Sur tous les terrains.

Cette démarche, respectueuse et solidement motivée des 250,000 Canadiens français d'Ontario, appuyée plus tard par plusieurs autres du même genre, faites en personne et par des amis politiques du ministère, resta sans réponse autre qu'un ordre péremptoire du Département de l'Instruction Publique décrétant la mise à exécution immédiate et complète du règlement. Ainsi les commissaires scolaires et toute la minorité canadienne-française, d'un commun et enthousiaste accord, avec l'appui et sous la direction de l'Association d'Education, ont depuis opposé une résistance ferme et constante, parfois vraiment héroïque, aux efforts qu'a fait le Département depuis pour imposer ce décret de proscription.

Malgré les demandes souvent répétées de personnes les plus autorisées, malgré les protestations énergiques, mais toujours respectueuses, le gouvernement persiste dans sa détermination. Tous les moyens ont été employés pour vaincre la résistance de nos compatriotes. On a eu recours à la ruse, à l'intrigue; on a essayé de nous diviser, on a tenté de surprendre la bonne foi des nôtres. On nous a refusé notre part des octrois législatifs. Nos instituteurs et institutrices ont été et sont encore privés de leurs diplômes, et on menace nos commissaires scolaires de poursuites personnelles. Avec la coopération et tout probablement à l'instigation du Département de l'Instruction Publique, les commissaires d'écoles de langue anglaise à Ottawa ont institué les procédures judiciaires dont sont actuellement saisis nos tribunaux, pour empêcher la commission des écoles séparées de la capitale de payer ses instituteurs et de prélever les fonds nécessaires au soutien de ses écoles.

Jusqu'au bout!

La Cour Supérieure, par un jugeemnt récent, a maintenu la poursuite et continué l'injonction demandée. De là l'appel interjeté par la Commission scolaire, appel qui est maintenant pendant devant la Cour d'Appel, à Toronto.

Il ne m'appartient pas de discuter ici la décision rendue, car je ne voudrais aucunement manquer à l'usage professionnel qui ne permet pas de discuter un procès pendant. Aussi je me garderai de n'en rien faire. Qu'il me suffise de dire que j'entretiens l'espoir que la Cour d'Appel fera justice du règlement XVII.

Si la décision est contre nous il nous faudra aller plus loin et jusqu'à ce que nous ayions épuisé tous les recours de la justice britannique. Si les moyens judiciaires sont impuissants à faire redresser nos griefs et préserver notre langue maternelle, nous aurons encore à notre disposition les moyens constitutionnels que nous donne notre qualité de citoyens du Dominion et de sujets britanniques: nous en userons dans toute leur plénitude jusqu'à ce que justice nous soit rendue.

Aide de la province de Québec.

C'est précisément parce que nous sommes, vous de la province de Québec, nous de la province d'Ontario, comme tous ceux des autres provinces, Anglais, Ecossais, Irlandais et Français, au même titre et avec les mêmes droits, citoyens de la Confédération et en même temps sujets de l'Empire britannique; c'est parce que toutes les provinces du Dominion, comme la Grande-Bretagne aussi, sont conjointement et solidairement responsables du pacte fédéral et des droits qui y ont été volontairement stipulés et garantis, que nous avons le droit indéniable d'accepter le concours généreux que nous offrent en ce moment nos concitoyens, Canadiens anglais et Canadiens français, de la province de Québec.

Nous avons tout épuisé.

Je tiens à répéter ici ce que j'ai dit ailleurs. C'est que, pour ma part, j'ai cru que les Canadiens français d'Ontario devaient compter exclusivement sur leurs ressources et leurs moyens propres dans la lutte où ils sont engagés depuis plus de quatre ans, jusqu'au moment où ils se verraient impuissants à assurer seuls le triomphe de leur juste cause. Nous avons épuisé tous les moyens de conciliation et de bonne entente à notre disposition. Puisque nos efforts ont été impuissants, la justice et l'importance de notre cause nous donnent le droit, et nous imposent le devoir, d'accepter votre intervention. C'est donc avec empressement et une profonde reconnaissance que nous accueillons votre concours moral et matériel. Nous avons la certitude qu'il nous est indispensable et la conviction que l'importance primordiale de la cause que nous défendons nous donne, je le répète, non seulement le droit indéniable, mais aussi le devoir de l'accepter.

Notre cause est la vôtre!

Nous savons maintenant que vous avez compris que notre cause est aussi la vôtre et nous sentons bien que nous, les défenseurs dans Ontario des droits de la langue française, constituons la première ligne de défense contre une attaque dirigée contre tous ceux qui, au Canada comme ailleurs, veulent la survivance du verbe français et qui ont la conscience claire et pleinement certaine qu'ils n'ont pas le droit de rester témoins impassibles lorsque l'on tente, où que ce soit, de détruire la langue française, d'étouffer la pensée française.

C'est à nous, c'est à vous, c'est, j'ose l'affirmer sans hésitation, aux Canadiens d'origine anglaise dans la province de Québec surtout, c'est aux têtes dirigeantes au Canada, dans toutes les provinces, comme en Angleterre; c'est à ceux qui comprennent que la suppression de la langue française au Canada est une oeuvre injuste, déloyale, anti-nationale et anti-britanique, qu'incombent le devoir de protester contre la tentative dont les Canadiens français d'Ontario sont en ce moment les victimes.

Il faut éclairer l'opinion.

Vous nous aiderez donc à éclairer l'opinion publique au Canada et en Angleterre, surtout et par-dessus tout chez nos concitoyens de langue anglaise, et à expliquer, là comme ici, et à bien définir la situation scolaire comme à préciser nos droits et justes à préciser nos droits et nos justes revendications. Vous et nous ensemble, nous réussirons à faire comprendre à la majorité qui nous entoure que priver les minorités dans la Confédération canadienne de leurs droits naturels, historiques et constitutionnels, constitue une violation du pacte fédéral dont cette majorité est plus particulièrement solidaire. Précisément parce qu'elle est la majorité elle est plus spécialement obligée à faire respecter non seulement la lettre, mais l'esprit, je dirai surtout l'esprit, des conventions, la garantie des obligations communes de l'acte fédératif.

La gratitude de la majorité anglaise.

Et j'ose prédire ici ce soir que dans un avenir rapproché, dans 25 ans peut-être, dans 50 ans au plus, alors que le flot de l'immigration aura déversé sur notre sol la population hétérogène de l'Europe, la majorité anglaise de ce pays ne pourra retenir l'expression de sa gratitude envers nous, les Canadiens français, qui aurons insisté pour préserver et qui aurons réussi à sauver du naufrage l'idéal français, la pensée française et la civilisation française.

Tout observateur avisé doit en effet se rendre compte que la préservation des qualités ethniques des Canadiens français, du caractère français, des traditions françaises, de même que leur attachement inébranlable au sol canadien, l'amour de leur patrie, et ils n'en ont qu'une, de la terre canadienne, constituent et constitueront toujours le plus sûr appui, le lien le plus solide pour assurer la permanence des institutions britanniques au Canada, et le moyen le plus certain pour en assurer aussi leur complet développement.

Le règlement XVII est absurde et insensé

On ne saurait trop le répéter. Notre cause trouve sa justification complète dans le droit naturel, la justice, les garanties de la constitution canadienne, de même que dans les principes de la saine pédagogie.

Mais là n'est pas toute la question. L'intérêt, le progrès et la prospérité de la patrie canadienne, l'harmonie, la bonne entente, l'unité nationale au Canada, sont autant de motifs puissants et très réels qui démontrent combien est grande et profonde l'erreur de ceux qui demandent la suppression de la langue française, de la pensée et de la culture française.

Un tiers de la population du Canada est d'origine française. La langue française est la langue maternelle de près de trois millions de Canadiens. Tous la parlent et tous veulent que leurs enfants la parlent aussi; tous sont fiers et orgueilleux de l'avoir préservée à travers les vicissitudes de près de deux siècles, et malgré les dangers nombreux qu'elle a courus. Tous ont la conviction que sa venue et son maintien au Canada ont grandement contribué à l'établissement et au progrès de la civilisation du continent nord américain.

Le génie français et la civilisation américaine

Tous, nous savons que la tradition française, l'idéal français, les efforts héroïques et le geste français constituent la part la plus intéressante et la plus brillante de la civilisation nord américaine.

Au lieu d'être un obstacle au progrès et à l'avancement dans toutes les sphères de l'énergie humaine au Canada la co-existence et la co-égalité des langues française et anglaise en constituent au contraire le meilleur stimulant.

Où est le Canadien, d'origine anglaise, dont l'intelligence n'est pas aveuglée par le fanatisme, qui ne se rend pas compte comme serait appauvrie la vie intellectuelle de ce continent si on en supprimait la langue française, l'histoire et les noms français, les traditions et les endroits historiques français, l'éloquence française, l'art français et la logique française?

Le français et la supériorité intellectuelle

Qu'on demande aux membres de la Famille Royale, à Londres ou à Ottawa, et à leur entourage, aux hommes d'état, aux jurisconsultes, aux savants, en Angleterre et au Canada, à tous les proconsuls ou représentants de la mère-patrie dans toutes les possessions britanniques, qui tous parlent et admirent le verbe français; qu'on demande aux officiers de l'armée anglaise et aux quelques soldats anglais sachant parler notre langue, qui en ce moment combattent si courageusement, si bien et si noblement en France contre l'horrible invasion germanique, s'ils n'ont pas le sentiment de leur supériorité intellectuelle sur ceux qui ne peuvent pas parler la langue de nos pères. Demandez aussi à ceux qui n'ont pas su ou n'ont pas pu acquérir le maniement de notre langue, et qui sont appelés à remplir le rôle de législateur, à administrer la justice ou à servir leur pays dans le service public, s'ils n'ont pas eux le sentiment de leur infériorité intellectuelle et n'en éprouvent pas un amer regret.

Les langues et l'unité nationale

Quelle erreur profonde est celle de ceux qui croient ou qui proclament que l'homogénéité de race ou de langue est nécessaire à l'unité nationale au Canada!

Pour eux uniformité et union sont des synonymes.

Quelle méprise! Quel oubli! Quelle méconnaissance de l'histoire universelle! Où trouve-t-on de nos jours et où a-t-on jamais trouvé, et à quelle époque, complète homogénéité de race ou de langue?

L'Empire Romain, l'Empire de Charlemagne, l'Empire britannique ne nous offrent-ils pas la démonstration parfaite de l'inanité ou plutôt de la fausseté de cette prétention?

La justification du règlement XVII que quelques-uns ont tentée de faire, en l'appuyant sur l'argument que l'unité nationale exige l'uniformité de langage, toute oiseuse qu'elle est, est la seule qu'on ait osé offrir. Personne n'a encore présenté l'ombre d'un argument solide, d'une raison digne de respect ou d'attention en faveur du règlement, en dehors de la théorie, dont la fausseté a été pleinement établie, à savoir que l'uniformité de langage est essentielle à l'unité nationale.

Les suites d'un argument.

Mais en supposant que cette théorie ait jamais eu ici ou ailleurs, de nos jours ou dans le passé, une valeur quelconque, quelle valeur peut-elle avoir au Canada?

Surtout quelle possibilté y a-t-il qu'elle puisse jamais y recevoir son application? A moins que ceux qui veulent l'imposer dans l'Ontario n'aient imaginé qu'ils pourront un jour réussir à la faire accepter généralement au Canada, y compris la province de Québec.

Si l'argument que l'unité nationale exige l'uniformité de langue n'est pas tout simplement un subterfuge ou un prétexte, il est manifestement du devoir de ceux qui le proclament dans Ontario de tenter d'en faire l'application au Parlement fédéral, dans les cours fédérales, et même dans Québec.

D'Alton McCarthy n'est pas allé tout à fait aussi loin, mais il trouvera peut-être de nos jours des imitateurs plus osés.

Je le répète, c'est la seule raison que donnent ceux qui demandent le bannissement de la langue française dans Ontario.

Aussi n'ai-je pas raison de dire que le règlement XVII est non seulement arbitraire et injuste, mais qu'il est également absurde et insensé?

Le motif véritable du règlement XVII.

L'uniformité de langue pour assurer l'unité nationale est le meilleur ou plutôt le seul prétexte que l'on a pu trouver, pour cacher le motif réel qui a fait naître le règlement XVII.

Quel est donc ce motif? C'est incontestablement la crainte qu'inspire à ceux qui ont demandé le règlement XVII l'accroissement constant de l'élément canadien-français dans Ontario. C'est la migration, toujours grossissante, de nos compatriotes de Québec dans la province voisine, qui inquiète l'élément, très nombreux dans cette dernière province, pour qui tout immigrant, quel qu'il soit, Allemand, Sicilien, Galicien même le dégénéré des "slums" londonniens, est non seulement aussi bon, mais meilleur et préférable au Canadien français. Et pourquoi? Parce que le Canadien français veut et sait conserver sa langue maternelle.

"Ontario is an english-speaking province"

N'ai-je pas entendu bien des fois des gens, instruits du reste, cultivés même, dans ma province d'adoption, dire et répéter que la province d'Ontario ne permettra jamais à l'élément canadien-français de faire dans Ontario ce qu'il a fait dans les Cantons de l'Est.

"Ontario is an English-speaking province and must continue to be an English-speaking Province."

Telle est la devise de ceux qui ont imposé le règlement XVII et insistent sur son maintien. Tel est le motif qui les inspire.

Devise et motif que malheureusement un nombre assez considérable de nos co-religionnaires de langue anglaise ont également adoptés et fait leurs.

Et ce qui ajoute à cette peur c'est que la migration de Québec dans Ontario se fait, depuis quelques années surtout, simultanément avec une migration, pour le moins aussi forte, des Canadiens de langue anglaise de l'Ontario dans les provinces de l'ouest. Et la peur s'est changée en véritable alarme lorsqu'on s'est rappelé que l'augmentation de la population des nôtres, par les moyens naturels, continue à se maintenir, tandis qu'elle diminue sensiblement chez l'élément de langue anglaise.

Le résultat de la peur.

Le règlement XVII n'est que le symptôme, ou plutôt la manifestation de cette crainte, de cette alarme.

Et cependant nous sommes là un contre dix!! A-t-on jamais vu pareille puérilité, pour ne pas se servir de l'expression véritable?

N'avons-nous pas raison d'être profondément étonnés de la pusillanimité de ceux qui craignent que la faible minorité française d'Ontario puisse dépasser l'écrasante majorité qui l'entoure?

Et puis après tout, si l'inattendu arrive, si l'improbable se réalise, si la minorité d'aujourd'hui devient la majorité dans un avenir plus ou moins éloigné, pourquoi les Canadiens français seraient-ils privés du bénéfice de la loi de la survivance du plus apte? Cette loi, si elle est bonne pour les Canadiens de langue anglaise, doit être également bonne contre eux.

Mais vous me direz peut-être: Pourquoi a-t-on attendu à l'année 1911 pour se prémunir contre ce terrible fléau de la migration française? Il y avait pourtant une population assez considérable dans l'ouest de la province, dans les comtés de Kent et d'Essex. C'est que ce groupement canadien-français est à l'extrémité ouest et est entouré d'une grande majorité de langue anglaise, sur la frontière américaine, et jusqu'à tout récemment n'ayant pas ou peu de rapports sociaux ou autres avec les autres groupements français de la province de Québec, on les savait éloignés et isolés: pas assez nombreux pour être dangereux.

Et puis, tant que la majorité ontarienne a pu se bercer de l'illusion que les Canadiens français de Québec accepteraient peut-être leur idée que l'acte de la Confédération nous avait parqués dans Québec et que nous ne pouvions pas la quitter sans faire abandon du droit naturel à notre langue maternelle, cette majorité ontarienne dormit plus ou moins tranquillement.

Le congrès de 1910.

Mais lorsque les Canadiens français de Québec, en nombre considérable, vinrent dans Ontario, ou pour y acquérir les terres des Anglais, des Ecossais ou des Irlandais partant pour les prairies de l'Ouest, ou pour faire de défrichement des terres du Nouvel Ontario, dédaignées par ceux que je viens de mentionner, apportant avec eux et leur langue et leurs traditions et leurs croyances; et à mesure que ce mouvement devint plus accentué l'impression d'un danger imminent pour les institutions britanniques en général, et la province d'Ontario en particulier, se répandit parmi l'élément anti-français de cette province.

Ce pressentiment devint une véritable peur bleue et éclata lorsque tous les groupements canadiens-français de la province, enfin réunis, dans un congrès composé de 1,200 délégués, venus de tous les coins de la province, proclamèrent leur attachement inviolable à la langue française et leur détermination de lui assurer la vie sur la terre ontarienne; et lorsque en présence des chefs des deux partis politiques, dans une belle et solennelle démonstration bien française, en pleine capitale fédérale, par la voix de leur Président, celui-là même qui a l'honneur de s'adresser à vous en ce moment, osèrent demander la reconnaissance officielle de l'usage de la langue française dans les écoles d'Ontario.

Et chose bien étrange, il s'est trouvé des gens, se déclarant pourtant amis et protecteurs de la langue française, qui trouvèrent et dirent que nous, les Canadiens français d'Ontario, avions fait une grande erreur en osant nous réunir en congrès pour proclamer et réclamer les droits de notre langue, qui, nous en avions déjà plus qu'un pressentiment, allaient être bientôt l'objet d'attaques violentes.

Rebelles?

Et aujourd'hui, après avoir lutté près de quatre années, alors que nos efforts et nos sacrifices ont été impuissants à faire reconnaître nos droits, nous avons tort, nous faisons acte de mauvais citoyens et sujets britanniques, nous empiétons sur le droit et la constitution, nous sommes de vils aggresseurs, des rebelles, en acceptant l'offre généreuse de secours qui nous vient de la province de Québec. Et vous, Canadiens français, et vous aussi, Canadiens anglais de la province de Québec, vous faites erreur, une grande erreur, même plus grande que celle que nous avons faite, vous êtes des agresseurs criminels et des envahisseurs, des intrus et aussi des rebelles dans cette question de langue, dont l'usage vous semble avoir été garanti clairement par l'esprit, et même par la lettre, de la constitution de votre pays.

Encore une fois, qu'il me soit permis de le répéter, c'est par le prétexte, le subterfuge, la tangente et l'intimidation qu'on a répondu et qu'on répond à nos arguments, qui, eux, sont basés sur le droit naturel, les droits acquis, le droit constitutionnel, de même que sur les règles les plus élémentaires de la saine pédagogie.

Je ne saurais abuser de votre extrême bienveillance en exposant de nouveau ce soir la thèse juridique sur laquelle s'appuient nos revendications.

Du reste, je crois qu'il sera plus conforme à mon rôle véritable, si je me contente de vous indiquer très brièvement les sources de cette thèse.

Droit naturel.

Le règlement XVII viole le droit naturel parce que:

1—Il nie le droit qu'a tout contribuable scolaire d'exiger que sa contribution scolaire soit employée suivant son désir et ses besoins propres.

2—Il méconnait les droits des parents sur l'éducation de leurs enfants.

3—Il refuse le droit qu'a tout homme de parler sa langue maternelle, droit que la civilisation moderne a partout reconnu et sanctionné.

A ceux qui prétendent qu'il n'y a pas de loi positive pour assurer aux Canadiens français l'usage de leur langue, il suffit de répondre qu'il n'est pas nécessaire d'aucune loi positive pour assurer ce droit. Est-il quelque part dans l'Empire britannique une disposition législative sanctionnant l'usage de la langue anglaise? Le droit qu'a tout peuple à l'usage de sa langue n'a pas de base meilleure ni plus solide que le droit naturel.

Droit constitutionnel.

Les droits juridiques de la langue française au Canada sont basés, en outre du droit naturel, sur:

1—Le droit des gens.

2—L'Acte de Québec (1774), section VIII.

3 — L'Acte constitutionnel (1791), sections 22 et 23.

4—Les sous-sections 1, 3 et 4 de la section 93; aussi les sections 129 et 133 de l'Acte de la Confédération.

La proscription de la langue française dans les écoles d'Ontario constitue une absurdité légale aussi grande et aussi certaine que le serait la proscription de la langue anglaise dans les écoles de la province de Québec. L'usage de la langue anglaise dans les écoles de cette dernière n'a pas de base constitutionnelle autre ou meilleure que celle que possède l'usage de la langue française dans les écoles de la province d'Ontario.

Ce que nous n'avons pas demandé

Je voudrais maintenant dire quelques mots seulement concernant l'attitude délibérément fausse qu'on a prêtées et qu'on prête encore à la minorité ontarienne, et je terminerai par là ma conférence, que seule votre généreuse indulgence m'a permis de faire aussi longue.

On a dit et on répète que les Canadiens français d'Ontario:

1.—Ne veulent pas apprendre la langue anglaise, avec le dessein de lui substituer leur langue maternelle.

La réponse à cette prétention absurde et fausse c'est que 80 pour cent de la population française d'Ontario parlent bien ou couramment la langue anglaise; et que tous, sans exception aucune, nous voulons, comme nous l'avons constamment proclamé, que pas un seul de nos enfants néglige de la bien apprendre; et enfin, que partout nous avons pris les moyens nécessaires pour assurer ce résultat.

2.—Que nous demandons, qu'à la Législature, ainsi que devant les cours de justice d'Ontario, la langue française soit déclarée officielle, comme la langue anglaise, qui seule y jouit de ce privilège, que je sache, l'a sérieusement entretenue.

3.—Que nous réclamons l'usage illimité de notre langue et que nous nions au Département de l'Instruction Publique le droit de réglementer l'usage de la langue française dans nos écoles.

Ceci est absolument faux. C'est tout simplement de l'invention. J'ai moi-même, au cours du litige maintenant pendant, admis ce droit de réglementation.

4.—Que l'affirmation faite et souvent répétée par nous que le Règlement XVII a pour but de proscrire le français dans nos écoles, est entièrement vide de sens et fausse.

Ceux qui font et répètent cet avance se moquent tout simplement de leurs lecteurs. Ils savent fort bien que la prétention du gouvernement d'Ontario est que la section 93 de l'acte de la Confédération, en donnant aux Provinces le droit de légiférer exclusivement en matière d'éducation, leur confère le pouvoir absolu de bannir des écoles l'usage de la langue française, comme de toute autre langue. Ils savent fort bien aussi que Sir James Whitney a publiquement essayé de justifier le règlement XVII en l'appuyant sur la déclaration faite par la Législature d'Ontario, le 22 mars 1911 dans les termes suivants:

"RESOLVED. That the English language shall be the language of instruction and of all "communications with the pupils "in the Public and Separate "Schools of the Province, except "where, in the opinion of the Department of Education, it is impossible by reason of pupils not "understanding English".

Vous pouvez juger de la valeur des arguments dont on se sert contre nous par celui-ci, dont la mauvaise foi est si apparente.

Ce que nous nions, ce que nous combattons, ce que nous allons continuer à combattre, c'est le droit, que s'arroge le Département de l'Instruction Publique, de proscrire la langue française, sous prétexte d'en réglementer l'usage dans nos écoles.

Telle est toute notre cause. Tel est le motif, et le seul motif, qui inspire notre résistance.

La résistance continuera.

Et vous pouvez, Mesdames et Messieurs, en prendre la parole de celui qui a l'honneur de vous parler en ce moment pour et au nom de la minorité canadienne-française d'Ontario, et qui le fait avec parfaite et complète connaissance de cause, la résistance va se continuer, toujours ferme, courageuse et énergique mais calme et respectueuse, seulement avec les moyens que nous reconnaissent la loi et la constitution, notre qualité d'hommes libres et de sujets britanniques, jusqu'à ce que, avec votre aide et celui des nombreux Canadiens de langue anglaise bien disposés, ici et ailleurs, notre cause soit gagnée. La résistance cessera seulement le jour où nous aurons assuré le triomphe final et permanent de notre cause.

Du reste j'entretiens l'espoir, la conviction même, que la majorité dans Ontario veut être juste.

Pour le moment, cette majorité est mal inspirée, mal guidée et surtout mal renseignée.

Tous ensemble nous réussirons un jour—et fasse le Ciel que ce jour ne soit pas éloigné!—à convaincre la majorité dans ma province d'adoption, de la parfaite justesse de ce que j'ai dit ailleurs, dès le commencement de la lutte qui nous agite depuis quatre années.

La valeur du français

"Malgré les appréhensions ou les prévisions de certaines gens, le gouvernement britannique d'abord et le nôtre plus tard, n'ont pas fait erreur en sanctionnant l'usage officiel de la langue française et en la plaçant sur un pied d'égalité avec la langue anglaise. Et la preuve, on la trouve presque à chaque page de notre histoire depuis la cession; il n'y a que les aveugles volontaires, qui ne veulent pas s'en laisser convaincre. Bien loin de nuire à ses institutions, le libre usage de notre langue maternelle, avec la reconnaissance de nos droits, a été la source toujours pure où nous avons puisé la volonté, et le courage et la valeur qui nous ont permis plus d'une fois de sauver le pays à l'Empire. Si on n'avait pas dans le passé reconnu à la langue française l'égalité devant la loi, je n'hésite pas à dire que ce serait aujourd'hui un acte de simple justice, comme de profonde sagesse politique, de le lui reconnaître."

Ne puis-je maintenant ajouter, avec autant de vérité et d'à propos, que, si le droit ou privilège, que réclament les Canadiens français de l'Ontario, de voir leur langue maternelle servir de véhicule à l'enseignement et aux communications dans leurs écoles bilingues ne leur avait pas été reconnu avant et depuis la Confédération, droit ou privilège qui ne leur a jamais été refusé officiellement jusqu'à maintenant dans l'Ontario,—la bonne politique véritable exigerait et justifierait pleinement la reconnaissance de ce privilège et l'adoption des moyens pratiques nécessaires à son exercice libre et entier, à cause de l'état de choses qui existe dans cette province et de la grande augmentation de la population canadienne française qui y vit?

MASSACREURS D'INNOCENTS

Les aviateurs allemands tuent un vieillard et mutilent un enfant

Paris, 4.—D'après un message du front aujourd'hui, des aviateurs allemands ont lancé des bombes dans la région située au sud-est de Verdun. Un non-combattant à été tué près de Pont-à-Mousson; un jeune garçon a été mutilé à Nancy, où une bombe est tombée dans la cour d'une école; à Remiremont, l'hôpital de la maternité a été légèrement endommagé.

La nouvelle de ce nouveau raid aérien est arrivée à Paris peu après celle qui annonçait que des avions allemands avaient encore lancé 60 bombes et des torches incendiaires sur Dunkerque. Ces deux nouvelles ont soulevé à Paris la plus vive indignation. Tous les journaux, se faisant l'écho de l'opinion publique, s'accordent à demander que les aviateurs alliés prennent de suite l'offensive et aillent exercer des représailles sur les villes allemandes.

Pour ce dernier raid aérien, les aviateurs allemands sont partis de Metz.

Au moins 6 avions allemands ont passé sur les lignes françaises aux environs de Pont-à-Mousson, et ont lancé des bombes sur Nancy, Lunéville, Remiremont et sur d'autres villes situées dans un rayon de 100 kilomètres de Metz.

En traversant les lignes françaises les aviateurs allemands ont été protégés par d'épaix nuages peu élevés. On les aperçut pour la première fois au-dessus de Pont-à-Mousson, au moment où ils se rapprochaient de terre et commençaient à lancer des bombes dans les rues. La ville n'a subi que des dégâts peu importants, mais dans les faubourgs un vieillard qui n'avait pas entendu le cri: "Aux caves" fut mis en bouillie par une bombe qui tomba à ses pieds.

De Pont-à-Mousson, les aviateurs allemands se dirigèrent vers le sud et apparurent bientôt au-dessus de Nancy. Ils y furent reçus par une vive fusillade qui les dérangea quelque peu; aussi se bornèrent-ils à décrire de larges cercles autour de la ville et à lancer quelques bombes sur les faubourgs.

Une de ces bombes vint faire explosion dans la petite cour d'une école quelques minutes après la fin de la récréation à laquelle 200 enfants avaient pris part. Un jeune garçon de 9 ans, qui s'était attardé, fut blessé à la jambe par un éclat de bombe. Les vitres des fenêtres de l'école furent brisées, mais aucun autre enfant ne fut blessé.

Lunéville a déjà reçu de fréquentes visites des aviateurs ennemis. Aussitôt que le premier d'entre eux fut aperçu, toute la population se réfugia dans les caves. Les Allemands lancèrent plusieurs bombes sur une usine, mais, mal dirigées, elles ne produisirent que peu de dégâts. Peu après, un des avions, dont le moteur s'était arrêté, vint atterrir sur une des places de Lunéville et son piloté fut fait prisonnier par les soldats français.

Les dépêches de Remiremont disent qu'un seul aviateur allemand survola la ville. Une des bombes qu'il lança vint tomber en face de la porte de l'hôpital de la maternité.

D'après les avis reçus de Dunkerque, le dernier raid des aviateurs allemands a été fait par une escadrille comprenant six avions. Plus de 60 bombes sont tombées sur la ville, mais n'y ont causé que peu de dégâts. Des aviateurs alliés chassèrent les Allemands jusqu'à la frontière belge.

Point de liberté, si une volonté forte et puissante n'assure l'ordre convenu.

* * *

Il faudrait que le respect envers le prince ôtât seul la liberté.

* * *

L'indulgence est une partie de la justice.



"Ce pays est né bilingue et bilingue il demeurera"

Une lettre de Lavergne au "Standard", de Kingston, Ont.

Québec, le 22 janvier 1915.

M. le directeur du Standard:

..Cher Monsieur:—J'ai lu votre article de fond "Il faut combattre le bilinguisme jusqu'à la mort." J'ai le chagrin de ne pouvoir dire que je partage ces vues, mais l'expression franche de sa pensée est toujours le meilleur et le plus clair moyen de parvenir à la vérité et au règlement de toute difficulté.

Je puis vous paraître ignorant, ne puis comprendre comment intolérant, préjugé, mais je l'esprit qui a fait cette confédération ne peut être conservé afin de la maintenir et de lui faire donner tous ses fruits,—que ce soit moraux ou matériels. Cette confédération repose sur l'entente connue qu'il y aurait au Canada égalité complète de races et de langues. Sur ce point vous pouvez référer à la réponse que fit Sir John Macdonald à M. Dalton McCarthy.

Nous, dans Québec, nous avons été fidèles aux obligations du contrat. Pourquoi ne feriez-vous pas la même chose en Ontario? Rappelez-vous ceci: l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord ne comprend pas plus de texte pour la protection des écoles anglaises dans la province de Québec qu'il n'en contient pour la protection des écoles françaises dans l'Ontario. Mais cet esprit de tolérance et de justice est celui qu'avaient nos pères quand ils firent le Canada. Nous entendons le continuer: pourquoi pas vous, dans l'Ontario?

Nous pourrions traiter la minorité de Québec comme nous sommes traités partout ailleurs; mais jamais nous ne le ferons même si nos frères souffrent parce que ce serait malhonnête, injuste et que deux injustices ne donnent pas la justice.

Fort respectable est l'opinion de ceux qui croient que le Canada devrait être un de langue et de religion, mais permettez-moi de vous dire que son heure est passée. Même si les catholiques romains venaient à disparaître la question d'unité religieuse ne serait pas réglée, n'est-ce pas? Si la langue française pouvait être bannie de ce pays, il ne serait qu'une pâle imitation des Etats-Unis. Est-ce là votre idéal?

Nous constituons la plus solide barrière contre l'américanisme et contre une annexion possible. Est-ce que notre langue nous a jamais empêchés d'être loyaux à la Grande Bretagne? L'unité est-elle chose impossible dans un pays duel?

Prenez le cas de la Belgique qui a deux langues officielles et absolument égales: n'a-t-elle pas donné au monde la plus grande leçon d'union patriotique que l'univers ait jamais vue? N'était-elle pas avant la guerre la nation la plus prospère du monde? Et ses lois sociales et économiques ne sont-elles pas une leçon pour l'humanité?

Si vous anglicisez les Canadiens français, vous ferez d'eux des Américains et non pas des Britishers.

Au contraire, au lieu de les persécuter, rendez-leur justice et traitez-les comme vous voudriez être traités et vous n'aurez pas de plus fidèles défenseurs des institutions britanniques.

En tout cas, pourquoi récriminer: Il est trop tard. Ce pays est né bilingue et bilingue il demeurera, ou il cessera d'être. Nous ne pouvons pas vous en chasser, ni ne pouvez-vous nous en chasser. Nous vous avons toujours traités comme des frères. Est-ce trop de vous demander de nous traiter comme des associés?

Notre langue n'est pas déshonorante: elle est parlée par notre roi, notre gouverneur-général et tous les Anglais instruits. Et quoi! par tous les gens instruits du monde! Vous dites que l'anglais est la langue de l'Amérique. Ignorez-vous qu'en dehors de la Grande-Bretagne, du Canada, des colonies et des Etats-Unis, vous avez, dans tout le reste du monde, neuf chances sur dix, si vous ne savez pas la langue du pays, de vous faire comprendre, en affaires, en français et non en anglais? Ne dites point que ce n'est pas une guerre contre la langue française et que vous ne désirez que nous faire apprendre l'anglais. Nous savons l'anglais bien, je ne dirai pas à la perfection, mais suffisamment bien et mieux que 95% des Canadiens anglais ne savent le français.

On m'a dit qu'en Angleterre un homme bien éduqué pouvait ne pas savoir l'anglais mais qu'il devait savoir le français. Combien y en a-t-il de bien éduqués au Canada?

La compassion de Mgr Fallon pour ces pauvres Canadiens français arriérés n'est qu'hypocrisie—celle d'un Irlandais dégénéré qui, ayant perdu la noble langue et les glorieuses traditions de ses ancêtres, jalouse ceux qui ont conservé les leurs. Laissez Mgr. Fallon se tourmenter pour le salut des âmes, s'il est un prêtre du Christ. Son Maître a dit: "Faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fit à vous-mêmes."

Et quand "aux intérêts des Canadiens français", nous en prendrons soin nous-mêmes. Nous n'avons jamais demandé à Mgr Fallon d'être notre défenseur; l'histoire d'Abel est un des premiers récits que nous apprîmes dans nos écoles inférieures.

Permettezmoi de m'excuser de cette lettre: j'approuve le titre de votre article: Vous aurez à nous combattre jusqu'à la mort. Nous apprendrons le français et vous ne nous empêcherez point. Faites des lois, nous y désobéirons; envoyez-nous en prison, nous irons; tuez-nous par les armes, nous mourrons gaiement. Mais abandonner notre langue, jamais. Si nous le faisions, vous ne nous croiriez pas digne de partager avec vous ce grand Dominion. Toute la race anglo-saxonne, à bon droit, nous mépriserait. Le français, langue officielle de ce pays, tout comme l'anglais, sera enseigné dans nos écoles ou il n'y aura pas d'écoles du tout. Est-ce que cette politique de persécution, d'injustice, d'intolérance, profitera au Canada? Aidera-t-elle à notre commune patrie?

S'il ne se trouve pas assez de Canadiens anglais pour comprendre que cette Confédération a été un compromis et qu'il est du devoir de chaque partie au contrat de demeurer fidèle à ses engagements, et bien, alors, c'en en fini de la Confédération. Car nous ne croirons pas que la vie vaille d'être vécue si nous ne pouvons la vivre en accord avec la foi, les traditions et le parler que, glorieux héritage, nous léguèrent nos pères.

Armand Lavergne.

Nouveaux navires

Le Pacifique Canadien annonce qu'il vient d'ajouter à sa ligne Trans-Atlantique deux splendides paquebots qui contribueront à donner encore un meilleur service entre le Canada et la Grande-Bretagne.

Par une attention toute spéciale pour l'Ouest, ces deux paquebots ont été nommés 'Melita et "Minnedosa" C'est un honneur pour les habitants de l'Ouest et une preuve qu'ils s'imposent de plus en plus à l'attention. Comme toujours l'Ouest a fourni le meilleur et en paix et en guerre et il en recueille les fruits.

Ces deux nouveaux paquebots appartiennent à la classe des navires à une cabine et du troisième type. Ils seront tout à fait modernes de dessin et de structure en autant que le permet l'architecture de marine.

Les dimensions sont: longueur, 525 pieds; largeur, 67 pieds; profondeur, 46 pieds; tonnage, 15,000 brut. Ils sont munis de turbines à combinaison et d'engins réciprocateurs activant de triples hélices et auront une vitesse de 15 noeuds.

Il y aura 500 cabines et 1,500 places de troisième. Ce qu'il y a de remarquable dans les cabines c'est le nombre de chambres à deux lits, une magnifique promenade, un beau fumoir, un gymnase. La principale salle à diner peut recevoir 300 passagers, tandis que les salles à dîner de la troisième classe peuvent accomoder 500 convives.

Le "Melita" et le "Minnedosa" sont pourvus de tout ce qui est nécessaire au comfort et à la sûreté des voyageurs y comprises les inventions de Babcock et Wilcox pour descendre rapidement et en toute sûreté les chaloupes de sauvetage, doubles boutons donnant double vie au navire, télégraphie sans fil, appareil sous-marin de signalement. La coupe croiseur de ces navires non seulement leur donne l'allure guerrière mais ajoute encore beaucoup à leur stabilité et à leur valeur en mer.

BLOCUS IMAGINAIRE

Une nouvelle déclaration officielle de Berlin interdisant aux neutres l'accès des eaux françaises.

Berlin, 6.—L'amirauté allemande a publié aujourd'hui un nouvel avertissement destiné aux navires des puissances neutres. Les bateaux approchant des ports du continent sont avisés de passer au nord de l'Ecosse pour arriver dans la mer du Nord, et éviter ainsi d'être coulés par erreur par les sous-marins allemands au large des côtes nord et ouest de France.

Cet avertissement est ainsi conçu:

"L'Angleterre est sur le point d'envoyer en France de nombreuses troupes et un important matériel de guerre.

"Nous attaquerons les bateaux transportant les troupes par tous les moyens que l'état de guerre met à notre disposition.

"Les navires marchands ou affectés au transport des passagers sont avertis qu'ils ne doivent pas approcher des côtes ouest et nord de France, car ils courraient le grand danger d'être confondus avec les navires de guerre et les transports militaires."

La route qui contourne l'Ecosse est recommandée comme étant la plus sûre pour arriver dans la mer du Nord.

Le public allemand en prenant connaissance de la communication faite en dernier lieu par l'amirauté, a manifesté hautement son approbation.

Les journaux de Berlin ont annoncé qu'elle équivalait réellement à un blocus de la côte française, de même que la note publiée la nuit dernière, prévenant le commerce maritime des puissances neutres d'avoir à éviter les eaux anglaises, équivalait à un blocus des côtes de l'Angleterre.

Ces deux mesures, a-t-on déclaré, sont les signes avant-coureurs des opérations, tant prônées par l'amiral von Tirplitz, auxquelles vont se livrer les sous-marins allemands.

A Berlin la presse a été unanime aujourd'hui à approuver le blocus de l'Angleterre.

Tous les journaux ont exprimé l'opinion que si les navires neutres allaient souffrir de toutes ces décisions, l'amirauté au moins les avait bien prévenus.

Washington, 6.—Si l'Allemagne considère sa zone de guerre, autour de l'Angleterre, comme un blocus, elle doit le rendre effectif, autrement les Etats-Unis ne le reconnaîtront pas. Cela a été donné à entendre aujourd'hui après la séance du cabinet.

La seule note que le département d'Etat ait reçu à ce sujet est considérée comme un simple avertissement pour éviter une zone dangereuse, avertissement semblable à ceux donnés aujourd'hui par l'Angleterre et l'Allemagne, contre les torpilles. On a fait remarquer qu'elle était beaucoup moins précise que les rapports publiés à Berlin.

En attendant un nouvel avertissement de l'Allemagne, les fonctionnaires du département n'ont voulu faire aucun commentaire, si ce n'est que les Etats-Unis ressentiraient profondément tout outrage que subirait un navire américain, dans le cas d'un blocus établi sans être rendu effectif conformément au droit international.

Il a été officiellement annoncé qu'aucune protestation ou autre note n'avait été envoyée à l'Allemagne.

Londres, 6.—"La déclaration emphatique menaçant de mort immédiate tous ceux qui s'aventuraient à approcher des côtes d'Angleterre n'ajoute rien à ce que notre ennemi a fait ou a tenté de faire depuis le commencement de la guerre", dit aujourd'hui la "Gazette de Westminster" en commentant l'avertissement de l'amirauté allemande, publié hier, qui déclare que les mers entourant la Grande-Bretagne sont considérés comme une zone réservée aux opérations militaires.

La "Gazette de Westminster" reproduit en général les vues du cabinet anglais.

"Le même effort depuis cinq mois, ajoute ce journal, a été fait sans discontinuer contre nos vaisseaux de guerre et nos bateaux affectés au transport des troupes, avec des résultats qui ont presque toujours été négatifs.

"Partant d'un point de vue militaire, si les Allemands en présence d'une guerre légale en arrivent à des menaces de pirates, c'est simplement que dans une guerre de ce genre ils n'ont eu aucun succès.

"L'emploi de sous-marins contre les navires marchands anglais n'amènera pas davantage le gouvernement à éparpiller la flotte pour se mette soi disant en garde contre ces pirates de la mer, qu'il ne l'a fait pour les torpilles et les zeppelins allemands, ou pour les raids qu'ils ont effectués sur des villes ouvertes de la côte."

La "Gazette de Westminster" conclut de l'avertissement de l'Allemagne "que le peuple allemand souffre plus de la force de notre puissance maritime que nous ne l'avions supposé jusqu'ici."

"L'Evening Standard" caractérise le plan de l'Allemagne de "blocus imaginaire" et ajoute:

"Quelle justification peuvent donner les sous-marins pour supposer qu'ils sont à même d'empêcher l'arrivée des marchandises sur les côtes de France et d'Angleterre? Sont-ils parvenus à empêcher à un seul homme de notre corps expéditionnaire d'atteindre les rives de France? Ils ont fait sauter quelques croiseurs et un cuirassé qui ne s'étaient pas suffisamment tenus sur leurs gardes. Mais quand toutes les précautions sont prises, les sous-marins sont inutiles. Ils n'ont absolument rien fait à Héligoland ni dans les batailles qui se sont livrées sur la mer du Nord."

LA SITUATION NAVALE

Une interview avec M. Churchill

Paris, 4.—Le "Matin" publie une interview que M. Churchill a accordée à son directeur, M. Hugues Leroux, sur la situation navale.

Pendant cette interview, M. Churchill a placé un doigt sur la carte à l'angle de la mer et de la côte où, entre le Danemark et la Hollande, sont cachées toutes les forces de la marine allemande, abritées par les îles de Sylt, d'Héligoland et d'Emden.

"Là est la place, a-t-il déclaré. La nature et la science se sont entendues pour la protéger contre toutes les attaques possibles.

"Aussi longtemps que les Allemands seront protégés par ces défenses naturelles, ils auront sur nous certains avantages faciles à obtenir.

"Quand des engagements de peu d'importance se produisent leurs sous-marins, dont ils parlent continuellement, attendent en cet endroit. Nous en possédons plus qu'eux, mais comment pouvons-nous envoyer les nôtres attaquer les leurs?

"Les sous-marins ne se combattent pas les uns les autres.

"Un seul de leurs sous-marins qui quitte sa base et peut trouver de nos vaisseaux qui lui servent de buts, peut naturellement causer plus de dommage que dix de nos sous-marins qui ne peuvent pas rencontrer un seul navire allemand.

"Il est assez facile de perdre par l'attaque d'un sous-marin ennemi ou par la rencontre d'une torpille ennemie, de valeur insignifiante, un cuirassé qui coûte des millions, sans parler des morts qui peuvent se produire.

"C'est pourquoi la prudence est indispensable quand on ne se cache pas dans des ports et qu'on s'expose partout sur mer.

"M. Hugues Leroux a cru remarquer l'ennui que cause à M. Churchill l'ignorance du gros public, qui se laisse trop facilement impressionner par les succès apparents des Allemands.

"Il y a, a-t-il dit, les mauvais tours que joue la mer, dont il faut toujours faire la part, quelque fort et vigilant qu'on puisse être. Personne ne connaît mieux que les Allemands eux-mêmes les conditions exceptionnelles qui leur permettent d'approcher de notre côte et d'y lancer des bombes.

"Ils ont choisi un de ces jours de l'année où les nuits sont les plus longues. En s'éloignant, ils ont été surpris par l'aube.

"Si le brouillard ne les avait pas protégés, leurs ballons seraient tombés dans nos lignes. L'autre dimanche, ils ont vu par eux-mêmes combien il était imprudent pour eux de nous attaquer en plein jour.

"Du reste, tous ces exploits ne ressemblent pas le moins du monde à un débarquement de troupes dont on nous menace souvent et que nous voudrions bien voir se produire.

"Mais c'est une espérance qui ne se réalisera pas.

"Voyez cette carte. Grâce à la liberté des mers, presque toute l'Asie, source inépuisable de provisions, nous est ouverte, ainsi qu'à nos alliés.

"Nous pouvons en dire autant de l'Australie et de l'Afrique, et ces pays représentent les quatre cinquièmes du globe."

LES PREPARATIFS ROUMAINS

Une forte commande de munitions de guerre en Italie

Rome, 7.—Le gouvernement roumaint a fait, en Italie, une forte commande de munitions, qui devront être livrées au mois d'avril. La commande de ce matériel de guerre a été faite avec le consentement du gouvernement italien.

Le capitaine Michel, attaché militaire roumain à Rome, a été tué subitement hier par une explosion qui s'est produite, pendant certaines expériences qu'il faisait avec une bombe.

LE CUIVRE EN ALLEMAGNE

"Nous en avons assez pour tenir 30 ans", dit le Dr. Schuster.

Amsterdam, 4.—"En ce qui concerne le cuivre, en employant tout le bronze des monuments et les coupoles en cuivre des églises, et en prenant tout le cuivre que nous avons employé à d'autres usages pendant les dernières années, l'Allemagne est capable de tenir pendant trente ans."

Ainsi par le docteur Schuster, secrétaire du syndicat allemand des fondeurs, à la réunion annuelle du syndicat à Dusseldorf, d'après une dépêche reçue par le "Tijd". Le docteur Schuster, paraît-il, a ajouté:

"Si cela est nécessaire, nous saisirons tout ce qui est construit en cuivre dans les parties conquises de Belgique et de France."

NOUVELLE INFAMIE

Des armes envoyés à des prisonniers allemands en France

Paris, 6.—Le "Matin" dit que le commandant du fort de Lanvoc, dans le Finistère, où sont internés des prisonniers allemands parmi lesquels se trouve le baron de Mumm, a trouvé douze poignards cachés dans des paquets de vêtements envoyés aux prisonniers par leurs parents. Les paquets sont parvenus au fort par l'intermédiaire des Etats-Unis et de la Croix rouge allemande.

Le commandant du fort, ajoute le "Matin", a informé de cette affaire le consul américain le plus proche. Celui-ci a déclaré qu'il était honteux que de telles infamies puissent s'abriter sous le drapeau américain et qu'il transmettrait cette affaire à son gouvernement avant de prendre la responsabilité de délivrer de nouveaux parquets aux prisonniers allemands.

Le "Matin" termine en disant que les poignards découverts étaient destinés à égorger les sentinelles dans le cas où un effort serait tenté par les prisonniers pour échapper.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout indivdu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence mais non à une sous-agence, à certaines conditions.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres moyennant certaines conditions. Une maison habitable est requise hormis qu'on réside dans les environs.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de l'obtention de la patente; cultiver cinquante acres en plus. Une tenue aussitôt qu'une patente de hopatente de préemption peut être obmestead, à certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300. Le terrain propre à la culture peut être diminué par de la mauvaise et rocheuse terre. L'élevage du bétail peut moyennant certaines conditions être substitué à la culture.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

LES CLASSES 1887 et 1888

Elles ne sont pas définitivement libérées

Paris, 4.—Divers journaux ont annoncé "qu'on envisage le renvoi très prochain dans leurs foyers d'un certain nombre d'auxiliaires actuellement incorporés et appartenant à des classes antérieures à 1905, pour les remplacer par des jeunes gens qui n'ont pas encore été appelés."

La question de la libération d'un certain nombre d'auxiliaires actuellement incorporés et appartenant à des classes antérieures à 1905, pour les remplacer par des jeunes gens qui n'ont pas encore été appelés, ne s'est pas posés. Seuls les hommes du service auxiliaire des classes 1887 et 1888 sont momentanément renvoyés dans leurs foyers, comme ceux du service armé appartenant aux mêmes classes.

Leur libération n'est pas définitive comme cela avait été annoncé par erreur.

SUCCES NAVAL RUSSE

Un contre-torpilleur alleman est coulé dans la Baltique

Paris, 4.—Un rapport officiel de Pétrograde transmis par l'agence Havas, dit qu'un contre-torpilleur allemand a été coulé par un sous-marin russe dans la Baltique le 29 janvier. L'attaque du sous-marin a été faite au large de l'île danoise de Moen.

EN PROVINCE

Certains de nos correspondants abusant de notre libéralité, nous avons décidé de n'accepter à l'avenir que les correspondances accompagnées du nom du correspondant. Comme dans le passé, ce nom ne sera pas donné dans le journal; il nous permettra de constater les correspondants sérieux et ceux qui ne le sont pas. Autant que possible écrire à l'encre et sur un seul côté de la feuille.

TOUTES AIDES

Il nous a été pénible d'apprendre l'incendie de l'église de Sainte-Rose. Notre mission a trop reçu de cette paroisse pour ne pas être attristée avec elle. C'est au R. P. Lecoq, o.m.i., que nous devons la construction de notre chapelle. Sainte-Rose nous a donnée une belle cloche, et d'autres objets aussi nous viennent de là.

* * *

La semaine dernière, à une assemblée spéciale des commissaires, le contrat pour la construction de notre école a été donné à M. Charles Larivière. Le coût en sera de $1,250. L'école devra être terminée à la fin de juin. Reste à savoir où l'école sera bâtie. Une assemblée des contribuables est convoquée pour considérer un changement de site.

* * *

Le printemps dernier, M. Filias Laberge, après avoir parcouru l'Alberta et la Saskatchewan, venait se fixer à Toutes Aides, considérant notre endroit comme l'idéal de ce qu'il avait cherché.

Dans le courant de l'été cinq ou six Anglais venant de la Saskatchewan sont aussi venus se fixer ici. Plusieurs Galiciens nous sont aussi arrivés de la Saskatchewan.

Nous possédons encore des homesteads de qualité supérieure à ceux qui ont été pris—bien qu'ils soient un peu plus éloignés de l'église.

LAURIER, MAN.

Un mot à Cyriac

Si vous avez essayé de faire rire les gens avec votre chronique qui fut publiée dans la *Liberté* du 26 janvier, vous avez réussi. J'en ai vu rire, moi-même. Ils riaient, non pas de vos "farces", mais de dépit à la vue d'une telle p........e.

Je veux bien croire que votre intention était bonne, mais puisque vous voulez écrire, ménagez donc vos énergies pour la cause du bien. Ne perdez pas votre temps à faire de faux rapports où vous vous exposez à froisser les gens que vous mentionnez. L'inopportunité de cette chronique et le manque de renseignements que vous y apportez sont simplement ridicules. Vous omettez, sur la liste des convives, des gens qui étaient présents et vous en faites assister de ceux qui à cette date étaient à deux cents milles d'ici.

Allons, Cyriac, un peu plus de bon sens. Rappelez-vous que le silence est d'or et pensez à cet autre proverbe qui dit trop parler nuit. S'il fallait qu'on fit un rapport chaque fois qu'une famille donne un repas, il n'y aurait pas assez de colonnes dans les journaux de Winnipeg pour publier la chronique de Laurier.

Il ne faudrait pas conclure de là que je veuille abolir les chroniques. Loin de moi cette idée; mais ayons une chronique qui ait un but: celui de faire mieux connaître notre village, les avantages qu'il y a pour les colons de s'établir ici, etc.

J'aurais bien des choses à dire encore, mais je terminerai ici, espérant que les chroniqueurs de Laurier sauront tirer profit de ces réflexions qui ne sont pas celles d'un particulier seulement, mais de tous les gens sérieux.

Un abonné.

STE-AGATHE, MAN.

M. et Mme Albert Payment, en voyage de noces, accompagnés de la demoiselle et du garçon d'honneur, Mlle E. McDonell et M. André Campeau, sont venus causer une agréable surprise au Rév. G. Campeau, l'oncle des nouveaux époux, à Mme A. Guilbert et à sa famille.

Leur présence à Sainte-Agathe fut pour tous les parents une véritable joie et tous se sont fait un bonheur de venir saluer, au presbytère, les nouveaux mariés.

A leur arrivée, jeudi soir, il y eut souper et veillée de famille, où chacun se fit une joie de féliciter les nouveaux époux de leur bonheur, car il semble que Dieu ne pétrit jamais deux âmes si bien faites pour s'unir et s'aimer.

Vendredi, les nouveaux époux, accompagnés de quelques membres de la famille, prirent leurs joyeux ébats sur le magnifique patinoir de Sainte-Agathe. Ensuite, tous se rendirent chez M. J. D'Orge, où ils passèrent un délicieux après-midi.

Samedi, M. et Mme A. Payment, Mlles E. McDonell et J. Guilbert se rendirent en voiture jusqu'à Union Point. Partis avec le désir de se rendre à Aubigny, chez le cousin, Ovide Robert, nos voyageurs durent revenir par le plus court chemin au bon coin de feu, à cause du froid intense.

A peine étaient-ils de retour que M. et Mme J. Campeau et M. W. Campeau arrivèrent de Saint-Norbert pour saluer le joyeux couple qui se préparait pour passer la veillée chez M. J. D'Orge, où en compagnie de parents et d'amis de ce dernier, ils passèrent une agréable soirée.

Le jour du Seigneur, la température fut exceptionnellement belle et toute la journée se passa agréablement en causeries, musique et chant. La soirée nous amena, outre les parents déjà mentionnés, M. et Mme J. Campeau, M. W. Campeau, M. et Mme O. Robert, M. et Mme H. St-Onge et M. et Mme J. D'Orge, tous parents des nouveaux mariés.

Il y eut grand souper dans la salle à dîner du presbytère, qui étaient artistiquement décorée de banderoles tricolores, de drapeaux nationaux et écossais, de fleurs artificielles et naturelles. La table était remplie de choses exquises et succulentes. Pendant le repas, les mariés et parents virent apparaître à tour de rôle les jeunes filles de Mme Guilbert, qui s'efforcèrent de traduire les sentiments que se partageait le coeur des hôtes en faveur des chers époux.

A la fin du repas, Mme Guilbert lut une adresse aux sentiments élevés et délicats, auquelle M. A. Payment répondit en termes émus et reconnaissants, priant son oncle, le Rév. G. Campeau d'être son interprète auprès des parents pour les remercier d'être venus le saluer. M. le Curé prit la parole, et comme toujours il sut avec éloquence et justesse remercier tous et chacun. Avec sa délicatesse connue il fit une heureuse allusion à la fête du jour. "Où Notre-Seigneur assiste sous les yeux attendris de la Vierge, Sa Mère, aux noces de Cana. "Puisse le Roi du ciel changer pour vous les eaux amères de la vie en vin délicieux."

Après le souper il y eut musique, chant et partie de cartes. MM. A. Toupin et Connelly passèrent la veillée avec les parents, qui s'amusèrent très joyeusement toute la soirée.

Lundi matin, M. et Mme A. Payment partirent pour Saint-Norbert. Là ils furent l'objet des démonstrations cordiales de la part de leurs nombreux parents.

Bonheur et longue vie aux nouveaux époux!

Fauvette.

* * *

Fauvette espère que les gens des paroisses environnantes qui promettent de venir patiner à Sainte-Agathe, tiendront leur promesse.

* * *

Baptême. 17 janvier. Adélard-Télesphore-Joseph, fils de Rose-Anna et de Elphège Martel. Parrain et marraine, M. et Mme Adélard Houle, de Letellier, Man., oncle et tante de l'enfant.

* * *

Mlles Laura et Diana Houle, de Letellier, étaient de passage ici la semaine dernière. Elles sont retournées enchantées de leur promenade, samedi le 30, en nous promettant de revenir encore.

* * *

Mme Elphège Martel se remet rapidement d'un très grave maladie qui pardonne très rarement. Notre médecin, M. J.-P. Décosse, la compte hors de danger.

Un abonné.

Affreuse attaque d'asthme.—Y a-t-il un membre de votre famille qui souffre de cette terrible maladie? Nul service que vous puissiez lui rendre ne vaudra celui de lui procurer le remède du docteur Kellogg contre l'asthme. Ce remarquable remède a conquis sa réputation par les cures qu'il a accomplies. Il a un record vraiment étonnant, comprenant des années de succès dans tous les pays depuis des années, même au-delà de l'océan.

SAINT-NORBERT

La paroisse de Saint-Norbert a reçu la semaine dernière la visite de nouveaux mariés, dans les personnes de M. et Mme Albert Payment.

Un grand dîner fut donné chez M. Joseph Campeau. Chacun but à la santé des héros de la fête. Dans l'après-midi, M. et Mme A. Payment, M. Luc Campeau et Mlle Egedia, sa soeur, Mlles E. McDonell et J. Guilbert se rendirent en voiture chez l'oncle du marié, M. Edmond Champagne, chez le cousin du marié, M. Alphonse Champagne et chez les cousins Bohémier et Gauthier. La réception fut on ne peut plus charmante.

Après cette agréable promenade, tous les parents se rendirent chez M. William Campeau, où M. J. Lagacé et Mlles Lagacé les attendaient. Ensemble ils eurent un magnifique souper. M. et Mme Payment allèrent saluer leur oncle, M. Pierre Campeau et leurs cousins, M. et Mme Johnny Kenny.

Comme partout où ils avaient passé, la réception fut on ne peut plus cordiale et les jeunes mariés en conserveront un long souvenir, nous assurent-ils.

Ils revinrent chez M. Joseph Campeau, marchand de Saint-Norbert. Mlle Maria Champagne et ses deux frères, MM. Célestin et Claude Champagne, attendaient les nouveaux mariés.

Après quelques jeux de société, musique et chant, on servit des rafraîchissements et fruits, puis tous se séparèrent, souhaitant bonheur et longue vie aux chers époux.

Fauvette.

ELIE, MAN.

M. et Mme Albert Payment sont revenus de leur voyage de noces. M. et Mme E. Payment et M. et Mme McDonell les attendaient impatiemment depuis plus d'une semaine. Le soir de leur arrivée, il y eut grande soirée et veillée dans la salle municipale d'Elie. Dimanche soir, il y avait grand souper chez Mme Payment où tous ses parents de l'endroit se trouvaient réunis. M. et Mme McDonell, père et mère de la jeune mariée, M. et Mme E. Payment, père et mère du marié, Mme McDougall, grand'maman de la mariée, MM. Duncan, Donald et J.-A. McDonell, frères de la mariée, Mlles Elizabeth, Rebecca et Stella McDonell, soeurs de la mariée, Mlle J. Guilbert, M. et Mme W. Legault, Mme McKinnon, Mlles McKinnon et M. McKinnon, fils, M. d'Youville, ainsi que Mlle Marie, M. et Mme Aquin, M. Dufresne, Mme et Mlles L. et M. Bernardin étaient les heureux convives.

Après quelques joyeuses heures passées ensemble, on se rendait à la gare du C. N. R., où les mariés prirent le train pour se rendre à leur future demeure.

Fauvette.

SAINT-PIERRE-JOLYS

A M. "Sans Rancune":—

J'ai été très surpris, cher monsieur, en voyant le compte-rendu de notre partie contre les banquiers, mais je le fus bien plus encore quand j'ai lu votre réponse et vos conseils.

J'ai même été fâché quand j'ai vu que vous jugiez notre chère paroisse d'après un individu. Puisque vous vous piquez de donner des conseils, cher monsieur, vous en recevrez donc joyeusement, car: Il ne faut pas faire aux autres ce que nous n'aimerions pas qu'on nous fit à nous-mêmes. Je vous conseille donc de ne pas généraliser ce qui devrait ne s'appliquer qu'à un seul, et de ne pas vous adresser à toute une paroisse quand vous ne devriez vous adresser qu'à un seul individu de cette paroisse; enfin de ne pas juger plusieurs d'après un seul. Car agir ainsi serait agir comme cette personne qui, venant pur la première fois au Canada, rencontra dès son arrivée une très grosse femme accompagnée d'un tout petit homme, et écrivit sur son calepin cette note burlesque: "Au Canada, toutes les femmes pèsent 400 livres et les hommes 50 livres."

Est-ce que vous ne pensez pas, Monsieur, que cette personne est passablement insensée? Eh bien, vous, est-ce que vous n'avez pas agi semblablement. Est-ce que vous n'avez pas jugé toute la paroisse d'après cet interprète exalté qui ne représente aucunement les sentiments des Saint-Pierre?

Voulez-vous donc qu'on vous juge comme cet individu qui généralise tout? Je ne dis pas cela pour vous blesser, mais c'est simplement un conseil que je vous donne en bon ami, et si vous le suivez fidèlement, l'entente cordiale dont vous parlez règnera toujours. On ne vous en veut pas pour cette fois, car vous pensiez sans doute que Pierrot manifestait les sentiments du club.

Sans rancune aucune.

Tidjo.

De l'espoir contre la dyspepsie chronique.—La négligence d'un grand nombre de personnes pour les besoins du corps fait que les désordres de l'estomac deviennent chroniques, tournant en souffrance les jours et les nuits. Aux dyspeptiques s'imposent les Pilules Végétales de Parmelee comme un moyen certain et rapide de gagner la santé. Ces pilules sont spécialement composées pour combattre la dyspepsie et les différentes maladies qui l'accompagnent; elles sont toujours effectives.

LE PAS

Les membres de la Société de Saint-Jean-Baptiste se rassemblaient dimanche dernier dans les salles de l'école catholique pour élire leurs officiers pour 1915. L'assemblée donna le résultat suivant: Président actif: M. D.-F. de Trémaudan; 1er Vice-Président, M. P. Cuillerier; 2nd Vice-Président, J. Desmeules; conseillers, Messieurs P.-D. Leggero, Paradis et F.-E. Tourigny; secrétaire, A. Pelletier. Après l'élection l'assemblée présenta un vote de remerciement à M. J.-J. Laplante pour les services qu'il avait rendus à la société comme président en 1914.

* * *

Le commerce du poisson expédié du Pas se chiffrait à $80,000 pour l'année dernière.

* * *

Près de 1,000 tonnes de bon foin ont été faites le long des bords de la rivière Carotte l'an dernier. A environ sept milles de la ville est l'endroit le plus éloigné où ce foin a été fait.

* * *

Au Pas, à la date présente, il n'y a que 8 pouces de neige et la température reste douce à part une journée seulement où le thermomètre a enregistré 43 en-dessous de zéro.

* * *

Il s'est vendu pour $600,000 de fourrures au Pas l'année dernière.

* * *

La distance de Prince-Albert aux mines d'or du Lac aux Castors est approximativement de 200 milles; de Le Pas il n'y a que 75 milles environ.

VANNES, MAN.

M. Simon Rieux s'est fait coupé trois doigts ces jours derniers, en sciant du bois à la machine, chez lui. Il est descendu à l'hôpital; espérons qu'ils sera bientôt de retour.

* * *

Mlle Marie Hebrard est allée passer quelques jours chez sa soeur Mme Gaden.

* * *

On annonce pour prochainement le mariage de M. Jean Letourneur avec Mlle Lévecque.

* * *

On a eu une soirée dernièrement chez M. Codling; tous se sont bien amusés.

BRUXELLES

Le Cercle Paroissial de Bruxelles donnera le 15 février une grande soirée au profit de l'oeuvre de secours pour les Belges.

Le programme comprend des pièces en français et en flamand, avec le concours de la fanfare *L'Union.*

Le comité: président d'honneur, L. Hacault; président effectif, J. Buydens, compte un nombre de membres zélés. Un comité de dames dévouées organise un souper. Les dernières soirées de Saint-Alphonse et Mariapolis ont produit plus de $500.

SAINT-JEAN-BAPTISTE

Mlle Joséphine Provost donna une soirée à ses amis, où l'on pouvait remarquer MM. Arthur Fillion et Mlle Délima Herie; M. Antoine Lavallée et Mlle Anna Herie; M. Hector Valcourt et Mlle Laura Herie; M. Rémi Lavallée et Mlle Fabianna Valcourt; M. Hector Rajotte et Mlle Andréa Valcourt; M. Hector Fillion et Mlle Maria Dupuis; M. Louis Fillion et Mlle Angèle Dupuis; M. Omer Dupuis et Mlle Joséphine Provost. MM. David Lalier et Wilfrid Dupuis s'y trouvaient également—mais seuls. Tous les invités furent vraiment enchantés de cette charmante soirée.

Yvonnie.

L'Allumeur de Réverbères

Par Melle Cumming



—Cette jolie étoile si brillante qui est au-dessus du clocher de l'église. Elle éclaire ma chambre pendant toute la nuit, et je l'ai toujours en face de moi. Tenez, miss Emily, ajouta Gertrude en baissant la voix, il me semble que cette étoile éclaire pour moi seule, et parfois je crois que c'est l'oncle True qui l'allume toutes les nuits. J'ai comme des visions, je vois l'oncle True me sourire et me dire: "Voyez, Gerty, c'est pour vous que j'ai allumé cette belle lampe." Cher oncle True! croyez-vous qu'il m'aime là-haut, miss Emily?

—Sans doute, Gerty, et je suis persuadée que si vous vous le proposez pour modèle, et que si vous vous efforcez de vous montrer comme lui bonne et résignée, il sera pour vous la lumière qui vous guidera vers le lieu de l'éternel bonheur.

—J'étais bonne et patiente quand je vivais avec lui, ou du moins je tâchais de l'être. Il en est de même quand je suis avec vous, mais avec mistress Ellis c'est autre chose. Elle ne cherche qu'à me contrarier et à me faire de l'ennui. Alors je deviens colère et je ne sais plus ce que je dis. Comment en serait-il autrement? Elle saisit toutes les occasions de me faire de la peine. Ainsi, par exemple, elle a dit à M. Graham que j'avais déchiré le journal, et pourtant cela n'est pas vrai; c'est un vieux papier dont je me suis servi pour envelopper un paquet. Je suis presque sûre que c'est elle qui a allumé le feu avec ce journal, mais M. Graham croira toujours que c'est moi.

—Je ne doute point, Gertrude, qu'on ne vous provoque quelquefois, et je vous crois quand vous m'assurez que ce n'est point à vous qu'il faut imputer la perte du journal; mais n'oubliez pas, mon enfant, qu'il n'y a aucun mérite à montrer de la patience et de la bonne humeur quand on n'a rien qui vous contrarie. Ce qu'il vous faut apprendre, c'est à supporter une injustice sans vous plaindre et sans vous mettre en colère. Réfléchissez que mistress Ellis est ici depuis nombre d'années, qu'elle a l'habitude de tout diriger à la maison, et qu'elle n'est point faite aux enfants. Elle s'est imaginé, quand vous êtes venue ici, que vous seriez pour elle un surcroît de peine et d'embarras, il n'est donc pas étonnant qu'elle ait parfois de la mauvaise humeur contre vous. Quoi qu'il en soit, c'est une bonne et excellente femme, très attentionnée pour moi et fort utile à mon père, et je ne vous cache pas que vous me désobligerez beaucoup en ne vivant pas avec elle dans une complète intelligence.

—Je serais désolée de vous désobliger et même de gêner qui que ce soit, répondit Gertrude avec un peu de dépit; j'aime mieux m'en aller dans un lieu où vous n'aurez plus aucun chagrin à craindre de ma part.

—Gertrude, dit Emily d'un air sérieux et triste à la fois, auriez-vous le courage d'abandonner votre amie aveugle, et ne m'aimeriez-vous plus?

En disant ces mots, miss Emily, qui avait toujours sa main sur l'épaule de Gerty, força doucement la jeune fille à se retourner et à se trouver face à face avec elle. La physionomie de l'aveugle était si vivement émue et sa voix si touchante, que Gertrude sentit se fondre son orgueil. Emportée par l'élan du repentir, elle jeta les bras autour du cou de son amie en s'écriant:

—Non, miss Emily, je ne vous abandonnerais pour rien au monde, je ferai tout ce que vous voudrez, et je vous promets, par égard pour vous, de me montrer soumise vis-à-vis mistress Ellis.

—Ce n'est point par égard pour moi, Gertrude, qu'il faut agir ainsi, c'est par égard pour vous, surtout en considération de vos devoirs et de Dieu. Il y a quelques années, je n'aurais point attendu de vous que vous vous montrassiez douce et bonne vis-à-vis de ceux qui vous auraient offensée. Mais maintenant que vous êtes si bien instruite de vos devoirs et que vous savez par coeur la vie de Celui qui a toujours pardonné à ses ennemis, j'avais osé espérer que vous aussi vous sauriez pardonner une offense, surtout quand elle est si légère. Si je me montre si sévère pour votre conduite en cette circonstance, ne croyez pas que ce soit parce que je désespère de vous voir jamais arriver au degré de perfection que je vous souhaite; je crois au contraire que ceci est une nouvelle épreuve dont vous sortirez victorieuse, et j'ai tant de confiance en vous, que je suis sûre que vous vous efforcerez dorénavant de faire preuve vis-à-vis mistress Ellis de douceur et de bienveillance.

—Je le ferai, miss Emily, je le ferai, je tâcherai de ne pas répondre à ses paroles acerbes, et je saurai faire expirer sur mes lèvres les mots offensants qui y viendraient malgré moi.

—Je crois, reprit Emily, que cette tâche ne sera pas pour vous si pénible que vous vous le figurez; mistress Ellis est un peu brusque dans ses manières, mais elle est bonne, et vous vous y ferez.

Au même intant, on entendit ces mots prononcés dans l'antichambre:

—Vous demandez à voir *miss Flint?* Ah! très bien! *miss Flint* est dans la chambre de miss Emily, à lui tenir compagnie.

Les joues de Gertrude rougirent de dépit, elle avait reconnu la voix de mistress Ellis. Et ces mots de *miss Flint*, qu'elle répétait avec affectation, étaient prononcés par elle avec un ton dérisoire.

Emily s'approcha de la porte, l'ouvrit et appela mistress Ellis.

—Qu'y a-t-il, miss Emily?

—Y a-t-il quelqu'un en bas?

—Oui, un jeune homme qui demande à voir Gertrude, je crois que c'est le jeune Sullivan.

—Willie! s'écria Gertrude en s'élançant vers la porte.

—Allez le voir, dit Emily, et venez me retrouver, je vous prie, quand il sera parti.

Demeurée seule avec miss Emily, mistress Ellis se mit à parler de Gertrude.

—Que comptez-vous faire de cette petite, dit-elle, pensez-vous à l'envoyer à l'école?

—Oui, cet hiver elle ira chez M. W...

—Comment! n'est-ce pas une pension trop chère pour une enfant comme elle?

—Sans doute, cela est un peu cher, mais je tiens à ce qu'elle ait un bon maître, et mon père n'y fait aucune objection. Il pense, comme moi, que le meilleur moyen de lui être utile, c'est de la rendre capable d'instruire les autres. J'ai longuement causé là-dessus avec M. Graham le jour même où cette enfant est venue ici et nous sommes tombés d'accord qu'une demi-éducation ne servirait qu'à lui donner des idées de luxe sans lui être d'aucune utilité. Mon père, qui est toujours bon, s'en rapporte à moi pour tout cela: j'ai décidé de l'envoyer chez M. W... Ainsi, elle est encore avec nous pour quelque temps, je désire la garder près de moi le plus que je pourrai, non-seulement parce que je l'aime, mais aussi parce que je la sais délicate et sensible. Maintenant surtout qu'elle est encore sous le coup de l'affliction qu'elle a ressentie de la perte de M. Flint, je crois qu'il lui faut beaucoup de ménagements de la part de nous tous. N'est-ce pas votre avis, mistress Ellis?

—Je saurai toujours faire ce qui sera convenable, dit mistress Ellis avec une certaine roideur; mais où mettra-t-on coucher cette petite?

—Dans la petite chambre à l'extrémité du corridor.

—Dans ce cas, où mettrai-je l'armoire au linge?

—Mais au fond de l'antichambre, il doit y avoir la place entre les fenêtres.

—Sans doute, reprit madame Ellis d'un air de mauvaise humeur. Et elle sortit en murmurant entre ses dents: "Peut-on mettre la maison ainsi sens dessus dessous pour une petite intruse de cette espèce!"

Mistress Ellis était plus contrariée de ces arrangements qu'elle n'osait encore le faire paraître. Habituée depuis longtemps à diriger la maison de M. Graham, elle y exerçait une sorte de tyrannie incontestée. Roide, sévère, méthodique dans toutes ses habitudes, n'ayant jamais vécu avec les enfants, elle les aimait peu en général, et voyait surtout d'un oeil d'envie Gertrude, qu'elle traitait d'intruse, et qui lui semblait destinée à déranger tous ses plans ordinaires d'ordre et de décorum intérieur. Ajoutez à cela que Gertrude sortait de la plus basse classe de la société, et que madame Ellis, qui se piquait d'être d'une bonne famille, regardait comme un outrage à sa dignité d'être forcée de s'occuper et de prendre soin d'une enfant que sa naissance et sa position lui faisaient regarder si inférieure à elle.

Mais ce qui l'animait bien plus encore contre Gertrude, c'est qu'elle voyait en elle une redoutable rivale qui pouvait la supplanter dans les affections de miss Graham. Mistress Ellis ne pouvait se faire à l'idée de voir diminuer son influence auprès d'Emily, qui, tant à raison de sa cécité qu'à cause de sa mauvaise santé, avait été depuis longtemps soumise en quelque sorte à sa direction. Il faut dire, pour être juste envers mistress Ellis, que sa jalousie n'avait pas son seul in-

TRIBUNE LIBRE

Monsieur le Directeur,

Il y a une quinzaine de jours j'ai adressé aux journaux de langue anglaise de Winnipeg une copie de l'article de fond paru dans le *Times* de Londres le 1er janvier 1915, leur suggérant que, à mon avis, cet article devrait être reproduit dans les journaux manitobains, car il disait *ce qui devait être dit*: Il rendait à César ce qui appartenait à César.

Vos lecteurs ont d'ailleurs dû le lire soit en tête du *Manitoba*, la semaine dernière, soit dans l'un des journaux de la province de Québec qui l'ont reproduit ces temps derniers.

Ils ont certainement été heureux de voir qu'à Londres on était généreux, qu'à Londres on respectait la vérité, et que, de même que la cour suprême du Banc du Roi jugeait, il y a quelques années, que la constitution du Manitoba n'était pas "un vulgaire chiffon de papier", de même aujourd'hui les Anglais d'Angleterre, par l'organe autorisé du plus grand quotidien de l'Empire Britannique, décidaient, "en vrais sports", qu'on devait rendre à la France ce qui était à la France.

Deux des quotidiens anglais de Winnipeg n'ont même pas eu la politesse d'accuser réception d'une lettre signée. Le troisième accusa réception, et, très poliment d'ailleurs, prétendit que, sans invite spéciale, il aurait reproduit l'article. Il ajoutait qu'il allait le mettre sous presse.

Or, il y a de cela quinze jours, et, nos concitoyens de langue anglaise du Manitoba, attendent toujours... la vérité, sur ce qui se passe le long du front occidental de la guerre européenne, car, aucun des trois journaux en question n'a, à l'heure présente, *osé* reproduire cet article.

Pourquoi?

Pour la même raison qu'ils se sont toujours abstenus de reproduire, en tête de leur journal, en grosses lettres, en très grosses lettres, les articles 22 et 23 de l'acte constitutionnel du Manitoba, articles qui mettent les religions catholique et protestantes, les langues française et anglaise sur le même pied, officiellement, au Manitoba, articles que la Cour Suprême du Banc du Roi d'Angleterre connaît, qu'elle a refusé de violer, et que les loyaux sujets anglais du même Roi d'Angleterre ici au Manitoba foulent à leurs pieds, tous les jours, et cela depuis plus de vingt-cinq ans!

C'est en effet le même motif qui fait que nos journaux locaux de langue anglaise (je ne dis pas anglais—ils ne méritent pas ce titre) tombent en enfance depuis quelque temps.

Ils vous publient couramment une grosse en-tête *à l'encre rouge* annonçant qu'une section (60 hommes — un lieutenant — deux sergents) a remporté *une victoire* (!), mais ils ne disent pas, suivant les conseils de leur doyen à tous, le *Times* de Londres, que c'est *en lettres de sang que de la mer du Nord à la Suisse*, des millions de poitrines françaises *souffrent, peinent et meurent, pour l'Angleterre autant que pour la France*. Ils ne reproduisent pas du *Times* les mots suivants: *et vraiment la France nous donne matière à réfléchir... Il est de toute nécessité que nous réfléchissions à tout ce que la France fait et souffre pour la cause commune, à cette inébranlable endurance qui a étonné le monde, à tous ces hauts faits d'armes, actes de bravoure, actes de patiente abnégation aussi bien de la part des femmes et des enfants que de la part des hommes, et sur lesquels elle-même garde si fièrement le silence...*

Ils oublient que ces fougueux —voir même ces "excités" de Français, dans la personne du généralissime de toutes les troupes alliées sur le théâtre occidental de la guerre—j'ai nommé "Notre Joffre"—a prononcé pour la première fois le mot de *victoire* lors de la bataille de la Marne, alors que près de trois millions d'hommes étaient engagés!—où est notre pauvre section de soixante hommes?—qui est-ce qui est le plus de sang-froid, le plus calme, du Français sous le feu, en face de son pays envahi, ou de l'individu de langue anglaise, ici, à Winnipeg, au coin de son feu?

Vos lecteurs, Monsieur le Directeur, ont déjà répondu à la question.

Permettez-moi seulement de marquer au fer rouge la petitesse de tous ces soi-disant messieurs qui préfèrent entretenir l'ignorance—dans ce siècle de lumière (!)—plutôt que d'être des hommes, et d'affronter franchement la vérité.

Je sais bien que ces quelques réflexions ne les feront pas publier en lettres d'or les articles ci-dessus mentionnés de notre constitution manitobaine, qui pour eux ne sont qu'un "chiffon de papier", pas plus que les cruelles vérités du *Times* ne leur paraîtront dignes de figurer côte à côte avec les élucubrations de l'*Orange Sentinel*, mais il était bon, quand même, de révéler à nos gens de langue française la douce amabilité et la complète cordialité de ces messieurs de langue anglaise qui nous voisinent.

Ce n'est d'ailleurs pas leur opinion qui nous intéresse. Seule l'opinion que nous savons amicale, amie, de ceux qui sautent pardessus eux pour se renseigner directement à Londres nous importe. Avec ceux-là nous fraternisons vraiment, J'en ai la preuve.

Mais avouez qu'il est réellement dommage qu'il n'en soit ainsi qu'avec une élite et que la masse ne participe pas, dans notre beau Canada, à cette douce joie de l'unité de sentiments.

A qui la faute?

F. Deniset,
139 avenue Provencher,
Saint-Boniface, Man.

* * *

Saint-Boniface, 6 février 1915.
Monsieur le Rédacteur,

Je lisais dans votre dernier numéro une reproduction du *Hamilton Spectator*, disant: "L'anglais est la langue de tous les habitants d'Ontario, si ce n'est d'une *infinitésimale fraction*."

Vous faisiez la remarque suivante, d'ailleurs fort juste: "Un fort en calcul, ce rédacteur! Il appelle une infinitésimale fraction les 250,000 Canadiens français de l'Ontario, qui constituent un dixième de la population totale. Un dixième, une fraction *infinitésimale!*"

Ce rédacteur oubliait aussi les Allemands... Peut-être se sont-ils évaporés,—malgré la vigilance très impérialiste de nos braves compatriotes ontariens,—depuis que l'Empire est en guerre... Enfin!

Mais vous auriez pu ajouter, il me semble, que l'opinion du *Hamilton Spectator*, ainsi que celle des journaux locaux de langue anglaise, ne semble pas être—et de très loin!—que le nombre des troupes anglaises en France est *infinitésimal*, quoique cependant, après cinq mois de guerre,—et, au début, certains prétendaient qu'elle ne durerait pas plus de trois ou quatre mois—ces mêmes troupes anglaises ne sont pas encore, à beaucoup près, égales au dixième de l'effectif total des alliés sur le front occidental de la guerre.

Je profite, Monsieur le Rédacteur, de cette lettre pour attirer votre attention sur le fait que les Londoniens de la vieille Angleterre ne sont pas frappés d'attaque d'apoplexie comme nos compatriotes de l'Ontario, voir même ceux du Manitoba, lorsqu'ils entendent parler français à côté d'eux.

Je lis en effet sur le *Times* de Londres, du 19 janvier, qu'une compagnie de chemin de fer vient de céder *gratuitement* trois grandes maisons en face de la station de Victoria pour servir d'écoles où seul le français sera enseigné. Bien plus, le "London County Council" a pris à sa charge *le don gratuit* de toutes les tables, pupitres et fournitures nécessaires au fonctionnement de ces écoles.

Veuillez me croire, Monsieur le Rédacteur, votre sincèrement dévoué,

F. Deniset.

Saint-Boniface.

SUR LE FRONT ORIENTAL

En Pologne, une nouvelle offensive allemande échoue

Pétrograde, 4.—On a annoncé officiellement aujourd'hui que les Russes avaient remporté des succès importants sur les troupes du kaiser sur les deux rives de la Vistule entre Varsovie et la frontière allemande. Au sud-ouest de Varsovie cependant, l'offensive violente prise par les Allemands a obligé les troupes du tsar à céder quelque terrain.

Le communiqué officiel publié aujourd'hui dit:

"Le 31 janvier, sur la rive droite du cours intérieur de la Vistule, notre cavalerie a attaqué subitement et avec succès les lignes allemandes le long du front, entre Brezun et le lac Orezeleji, à environ quinze kilomètres au nord de Sierpeo, en faisant prisonniers de nombreux officiers et soldats.

"La tentative faite le 30 janvier par les Allemands qui étaient soutenus par leur artillerie de prendre l'offensive dans la direction de Lipno et de Dobrzyn, a échoué complètement.

"Sur la rive gauche de la Vistule, dans les villages de Makow et Dyblin, l'ennemi a été repoussé sur la ligne formée par les villages de Weleze et Nasignewo, au nord-ouest de Wloclawek.

"Les Allemands en retraite, ont abandonné à Makow, un grand nombre de leurs morts.

"Pendant la journée du 31 janvier, l'ennemi après avoir concentré ses forces dans les environs de Sochaczew, Borjimow et dans la région sud de Borjimow, une artillerie importante a attaqué activement nos positions avec des forces considérables.

"Les Allemands ont été très tenaces dans leur offensive, s'avançant en rangs serrés, soutenus fortement par leur artillerie.

"Après avoir concentré pendant la matinée le feu violent de leur artillerie sur cette région, la violence de l'offensive allemande a obligé quelques-unes de nos unités à reculer jusqu'à la seconde ligne de tranchées, mais une contre-attaque d'un autre détachement de nos soldats a chassé l'ennemi de toutes les tranchées qu'il occupait, en lui infligeant des pertes énormes.

"En même temps, ils se sont livrés à une série d'assauts terribles contre nos lignes entre les villages de Goumine, Bourgade et Mohely.

"Ces attaques ont été soutenues par le feu violent de l'artillerie. Le 31 janvier jusqu'à midi, nous avons repoussé toutes ces attaques, quelques-unes à coup de fusil, d'autres à la pointe de la baïonnette, mais entre midi et deux heures, le 31 janvier, les Allemands ont réussi à occuper une partie de nos tranchées. Le feu énergique et soutenu de leur artillerie, les a aidés beaucoup.

"Un peu après deux heures, nous avons commencé une contre-attaque générale qui a été pour nous un succès. Aussi l'ennemi, le soir du 31 janvier, n'occupait plus qu'une petite partie de notre première ligne de tranchées, ainsi qu'un château se trouvant dans les environs.

"On peut dire que les succès des Allemands le 31 janvier dans le voisinage de Borjimow ont été relativement insignifiants comparés aux pertes que notre artillerie, notre contre-attaque et notre charge à la baïonnette leur ont infligées.

"Suivant les rapports de nos chefs militaires, l'artillerie russe a infligé des pertes énormes aux Allemands. Nos canons ont dispersé l'infanterie allemande qui s'était concentrée à cet endroit et a réduit ses batteries au silence, ce qui nous a permis de résister à sa violente attaque."

Le communiqué ajoute que le combat continue dans les Carpathes. Les Russes ont réussi à repousser les tentatives faites par l'ennemi de reprendre l'offensive.

Les Allemands faits prisonniers dans la région de Borjimow déclarent qu'entre les 24 et 30 janvier, les Allemands, sur un front situé près de Borjimow et long d'une verste et demi, ont eu plus de 6,000 hommes de tués. Les blessés aussi ont été nombreux.

Dans les Carpathes, entre le 26 et le 29 janvier, sur le front s'étendant entre Nijnia, Polianka et Loudoviski, nous avons fait prisonniers 78 officiers, 4,065 soldats et avons pris quatre canons et dix mitrailleuses.

LES TERRITORIAUX AUX CHAMPS

Ils aideront les paysans dans leurs travaux du printemps.

Paris, 4.—M. Millerand, ministre de la guerre, a admis la demande de M. Fernand David, ministre de l'agriculture, permettant aux réservistes territoriaux qui attendent actuellement des ordres dans divers dépôts, de recevoir une permission de quinze jours. Cette mesure est prise de façon à ce que ces soldats puissent au printemps faire les semailles, tailler la vigne et aider aux principaux travaux de la ferme.

Sont exclus de cette liste les dépôts situés près du front; les hommes qui gardent les routes et les chemins de fer dans l'intérieur auront également une permission de quinze jours.

Cet arrangement tient à montrer que le besoin d'augmenter le nombre des troupes n'est pas urgent pour le moment.

Photo by American Press Association.

Moulin à vent dans les Flandres.

térêt pour mobile, et qu'elle était aussi excitée par l'amitié véritable qu'elle portait à la jeune maîtresse sur laquelle elle avait concentré toute la tendresse dont elle était capable.

Tant de circonstances réunies n'avaient pas, on le comprend, disposé mistress Ellis en faveur de Gertrude. On sait aussi que Gertrude, de son côté n'était pas non plus très portée à chérir mistress Ellis.

XVI—*Qui peut être heureux?*

Emily demeura seule dans sa chambre. M. Graham s'était rendu à une assemblée des directeurs de la banque. Mistress Ellis était occupée dans la salle à manger. Quand à Gertrude, nous savons qu'elle était dans la bibliothèque en compagnie de Willie.

Emily tomba bientôt dans une profonde méditation. A la lueur pâle et vacillante de la lune qui éclairait sa chambre, on eût pu voir son visage, d'ordinaire si doux et si placide, assombri par une expression de mélancolie et même de chagrin. Sa tête s'inclina sous le poids de ses pensées, et s'affaissa jusque sur son sein: elle se couvrit le visage de ses deux mains, et bientôt quelques pleurs roulèrent entre ses doigts. Tout-à-coup une main s'appuya doucement sur son épaule, elle tressaillit vivement; elle venait d'être surprise par Gertrude, de l'approche de laquelle sa préoccupation ne lui avait pas permis de s'apercevoir.

—Ne vous dérangez pas, miss Emily, dit Gertrude; si vous préférez être seule, je vais me retirer.

L'accent sympathique avec lequel ces paroles avaient été prononcées parut toucher vivement Emily; elle se tourna soudain vers l'enfant:

—Non, vous ne me gênez pas, demeurez avec moi, lui dit-elle.

En parlant ainsi, elle avait passé un de ses bras autour du cou de la petite fille. Elle sentit son corps qui tremblait, et entendit son coeur qui battait avec violence.

—Qu'avez-vous, Gerty? ajouta-t-elle, d'où vient que vous tremblez ainsi?

A cette question, Gertrude s'écria:

—Ah! miss Emily, quand je me suis approchée de vous et que je vous ai vue pleurer, je voulais vous demander de me laisser pleurer avec vous, car je suis si malheureuse que je ne puis faire que cela.

Miss Emily, distraite de sa mélancolie par la douleur plus vive de l'enfant, s'informa avec intérêt de la cause de ses larmes amères. Gerty n'en fit pas mystère. Willie venait de lui apprendre qu'il était obligé de faire une absence et de quitter le pays pour aller dans un autre monde, ainsi que le disait Gerty. Le fait était que M. Clinton, qui avait des intérêts de commerce à Calcutta, avait fait à William Sullivan les propositions les plus avantageuses pour le déterminer à aller surveiller ses intérêts dans l'Inde. Les propositions du négociant surpassaient tout ce que Willie pouvait espérer en demeurant à Boston. Non seulement on le défrayait de tous ses frais de voyage, et on lui allouait des appointements qui lui permettaient de faire de grandes économies, mais encore on lui laissait des chances d'avancement qui lui donnaient droit d'espérer le plus brillant avenir. Malgré la vive affection qu'il portait à ses parents, et le désir bien naturel de ne pas s'éloigner de tout ce qui lui était cher, William n'hésita pas à accepter ces propositions; et ce fut avec un légitime orgueil, et le coeur rempli d'espoir, qu'il parla à sa mère et à son grand'père de la réalisation de ce projet, qui devait le retenir absent pendant cinq ou peut-être même dix ans.

—Miss Emily, dit Gertrude après avoir raconté les motifs de son chagrin, comment pourrai-je vivre sans Willie? Il a toujours été si bon pour moi! Il s'est constamment conduit à mon égard mieux que ne l'eût fait un frère. Son affection s'est surtout montrée depuis la mort de l'oncle True. Sans lui je crois que je n'aurais jamais supporté la perte de mon bienfaiteur. Maintenant le voici qui s'en va: que vais-je devenir?

—Cela est cruel, Gertrude, reprit doucement Emily; mais s'il part, c'est parce que son intérêt l'exige. Il faut vous raisonner et vous consoler.

—Je sais tout cela, reprit Gertrude; mais, miss Emily, vous ne pouvez pas vous figurer combien j'aime Willie. Nous étions l'un pour l'autre, tout était commun entre nous, même nos pensées. Cher Willie! il est le plus âgé de nous deux, il a toujours pris tant de soin de moi! Oh! non, vous ne pouvez pas vous figurer combien nous nous aimons.

Gertrude avait sans le savoir fait vibrer une corde sensible dans le coeur d'Emily, et la voix de l'aveugle était toute tremblante d'émotion quand elle répondit à Gertrude:

—Si, mon enfant, lui dit-elle, si, je sais mieux que vous ne vous l'imaginez ce que vous éprouvez pour lui. Moi aussi j'ai...

Ici elle s'arrêta brusquement, garda un moment le silence, fut à la fenêtre, posa son front brûlant sur les vitres; et ayant de la sorte repris un peu de calme, elle ajouta d'une voix moins émue:

—Gertrude, dans le chagrin qui vous accable, n'oubliez pas les circonstances qui vous le rendront moins pénible. Ne serez-vous pas heureuse de recevoir des nouvelles de Willie, et de pouvoir, de votre côté, l'entretenir de ses amis?

—Oui, reprit Gerty il m'a bien dit qu'il écrirait souvent à sa mère et à moi.

—Cela étant, reprit Emily, ne devez-vous pas vous réjouir de la bonne opinion que M Clinton a de Willie! et la confiance qu'il lui accorde, dans une circonstance aussi grave, est assez flatteuse, je suppose?

—Il est vrai, dit Gertrude, mais je n'avais pas pensé à cela.

—D'ailleurs, cette absence ne sera pas éternelle, et ce départ ne doit pas vous attrister à ce point. Croyez-moi, il y a des choses plus douloureuses dans ce monde. Continuez à mériter par votre conduite l'amité de celui qui part, et peut-être qu'un jour son retour vous payera avec usure en bonheur tout le chagrin que vous aura causé son départ.

La voix de miss Emily tremblait quand elle prononça ces derniers mots. Gertrude, qui avait les yeux fixés sur elle, répondit avec intérêt:

—Miss Emily, je commence à croire que chacun a ses chagrins ici-bas.

—Certainement, Gertrude, en pouvez-vous douter?

—Je savais, reprit Gertrude, qu'il en était ainsi pour moi, mais je croyais que les autres étaient mieux partagés. Je m'étais figuré que les gens riches étaient tous heureux! et quoique vous soyez aveugle, ce que je crois sans contredit un grand malheur, je pensais que vous y étiez habituée, et vous voyant toujours si paisible et si gaie, je croyais que rien ne pouvait vous affliger. Il en était de même pour Willie. Je l'avais toujours vu si joyeux, que je ne me figurais pas que rien pût l'attrister, mais depuis il a été sans place et je l'ai vu pleurer; je l'ai vu pleurer aussi à la mort de l'oncle True, et il avait encore les larmes aux yeux en m'annonçant son départ. Aussi maintenant, miss Emily, je vois bien que chacun a ses chagrins en ce monde.

—C'est le lot de l'humanité, Gertrude, et nous ne devons pas nous attendre qu'il en soit autrement pour nous.

—Et que faut-il donc faire pour être heureux, miss Emily?

—Ceux-là seuls sont heureux, mon enfant, qui savent se soumettre sans murmurer, et qui, dans leurs afflictions les plus vives, reconnaissent le bras d'un père et bénissent la main qui les châtie.

—Cela est bien difficile, miss Emily.

—Sans doute, aussi y a-t-il peu de gens qui peuvent être appelés heureux. Mais, sachez-le, celui qui sait offrir ses douleurs au Seigneur trouve toujours, même au milieu des tourments extérieurs, une paix intime, précurseur heureux de celle qu'on doit un jour posséder dans le ciel.

Les paroles de miss Emily frappèrent vivement Gerty, et en les méditant elle y trouva la consolation et le calme dont elle avait tant besoin pour supporter le chagrin que lui causait l'éloignement de Willie.

Madame Sullivan n'avait pas été moins surprise que Gerty par le brusque départ de son fils. Elle avait à peine une semaine devant elle pour s'occuper de préparer tous les objets indispensables au jeune voyageur. Heureusement que Gerty vint passer avec elle le temps qui les séparait encore du départ du navire, et qu'elle l'aida considérablement dans tous ses travaux d'aiguille. Les occupations de Willie le retenaient dehors toute la journée, mais ses soirées étaient libres et ils les consacrait tout entières à sa famille.

Un jour il rentra chez lui à la nuit tombante, sa mère et son grand'père étaient sortis, il n'y avait à la maison que Gertrude, qui venait précisément d'abandonner son ouvrage faute d'y voir.

—Gerty, lui dit-il, si le froid du soir ne vous effraye pas, venez vous asseoir avec moi sur le seuil de la porte, comme nous faisions au bon temps. Ces jour-là ne reviendront pas de sitôt pour nous, et peut-être ne retrouverons-nous jamais l'occasion de nous asseoir l'un à côté de l'autre pour veiller l'instant où la lune sort de derrière la vieille maison.

—Willie, reprit Gertrude, ne dites pas que nous ne nous reverrons jamais à cette même place, c'est une pensée que je ne puis supporter. Il n'y a pas dans tout Boston une maison que je puisse jamais aimer comme j'aime celle-ci.

—Je suis comme vous, reprit Willie; mais je n'ai pas une chance sur cent de retrouver cette maison debout quand je reviendrai dans cinq ans; il n'y aura plus là qu'un tas de briques.

—Que deviendront votre mère et votre grand'père si cette maison est détruite?

—Il est fort difficile de dire ce que chacun de nous deviendra; mais, en tout cas, si ma mère et mon grand'père sont obligés de déménager, je souhaite qu'ils trouvent une maison plus confortable que celle-ci.

—Mais si vous ne les trouvez pas ici à votre retour?

(A suivre).

AUTOUR DE LA GUERRE

SOUS LES OBUS

3,000 sacrifiés.

Les journaux français donnent d'intéressants détails sur l'échec terrible subi par la Garde prussienne, voici quelques jours, dans la région de Reims:

Tandis que nos dragons s'apprêtaient à retarder la garde dans la vallée de la S..., une brigade de hussards de la Mort se jetait à travers vignes et terres labourées, avec l'intention de surprendre notre marche en colonnes. Mouvement dangereux, car, soudain, notre artillerie en marche vit déboucher des vignobles sur sa droite la cavalerie adverse. Le moment était critique. tre infanterie était encore à 3 kilomètres en arrière. Nos artilleurs risquaient d'être sabrés sur leurs pièces, sans résistance possible. Les hussards prussiens n'étaient plus qu'à mille mètres:

—Sur la route, en batterie!

En deux minutes, les chevaux sont dételés, ramenés en arrière. Les ennemis ne sont plus qu'à 600 mètres. On entend distinctement leurs commandements gutturaux.

—Pièces en batterie! Boites à mitraille; Chargez!

La cavalerie prussienne arrivait toujours au galop, la lance basse, à 300 mètres.

—A 200 mètres, pointez! Feu! Il était temps. A bout portant, nos canons fauchèrent l'ennemi. A travers la fumée bleue on vit les chevaux se cabrer, les lignes se rompre, tandis qu'en vain les officiers prussiens tentaient de rallier leurs hommes. Une seconde fois nos batteries crachèrent la mort, fauchant la brigade ennemie...

Un grand silence maintenant avait succédé au galop des chevaux en charge. Sur la plaine piétinée on ne voit plus que des taches, comme des chiffons traînant à terre. Deux mille cavaliers sont couchés là, foudroyés. Parfois une tache remue. C'est un cheval qui n'est que blessé et qui tente de se relever d'entre l'amas de chairs mortes... Le soleil dore maintenant ce champ où le carnage est tel qu'on croirait rêver..

Nos artilleurs ne s'arrêtent point à la contemplation du spectacle. Rattelant les pièces, ils se dirigent au galop vers le carrefour de S... Reculant pas à pas, nos dragons sont là, défendant la route. Nos batteries sont les bienvenues.

—Pièces en batterie! Boîtes à mitraille! Pointez!

A nouveau nos 75 recommencent. Cette fois, la lutte est moins inégale, car les mitrailleuses allemandes sont là, qui ripostent avec rage. Mais notre infanterie arrive, elle se déplie dans les vignes. Le clairon sonne. Les baïonnettes luisent. C'est la charge. Privée de cavalerie, la garde prussienne doit reculer. Un bataillon de zouaves va occuper, sur son arrière, la vallée. L'ennemi risque d'être pris entre deux feux.

D'ailleurs, tandis qu'un régiment de grenadiers se sacrifie, couvrant la retraite, les colonnes prussiennes se jettent sur leur droite. Cinq fois les grenadiers se lancent sur nos lignes, cinq fois ils sont repoussés, cinq fois ils se reforment. A la dernière attaque, il ne reste plus que l'effectif d'une section, une poignée d'hommes qui entourent le drapeau. Vont-ils une sixième fois se ruer contre nous? Non, une crosse se lève, puis deux, puis dix... Une centaine d'hommes, blessés pour la plupart, c'est tout ce qu'il reste du beau régiment de grenadiers.

Leur sacrifice n'a pas été inutile. Il a donné le temps à la colonne ennemie de battre en retraite, mais la garde prussienne a perdu près de trois mille hommes.

L'âme française.

(*L'Ami du Peuple*)

On nous écrit:

On représente souvent les Français et particulièrement les Parisiens comme frivoles, sceptiques, jouisseurs, incrédules pour ne pas dire athées, ne trouvant d'énergie que pour le plaisir, ignorant la véritable union de famille telle qu'on la trouve aux foyers chrétiens. Ceux qui pensent ainsi ignorent Paris ou du moins les Parisiens.

Ce qu'on appelle à Paris le monde du plaisir est en grande majorité composé de gens qui ne sont pas Parisiens.

Le vrai Parisien de Paris est en général pieux, sobre, travailleur; dès sa première communion il fait l'apprentissage de la charité dans les "petites" conférences de Saint-Vincent de Paul; devenu jeune homme, il ira porter dans les faubourgs, aux conférences locales, son activité et son argent. D'âge plus mûr, il rentrera dans la conférence de son quartier pour y visiter encore les pauvres. Nous avons connu un beau vieillard qui, après avoir dirigé une grande administration, à 80 ans passés, ne sortait plus que pour aller le vendredi à Belleville visiter ses pauvres. Le duc de M. les visite *incognito* et, rencontré un jour chez un pauvre par un ecclésiastique de sa connaissance, est salué de son titre; il prie immédiatement le prêtre de sortir avec lui et lui enjoint de ne pas recommencer. Un jour, dans un faubourg, à un cinquième étage, le duc de Cadore, ancien ambassadeur sous le second empire, âgé de 72 ans, trouve, à la porte d'un taudis, la duchesse, qui en avait plus de 65; surprise, embarras et indignation réciproques: Comment, mon ami! Vous! Si goutteux que vos doigts de pieds sont repliés et que le docteur vous interdit absolument la marche et surtout la montée des escaliers! Je le lui dirai.—Et vous, ma bonne amie, qui avez une maladie du coeur, c'est bien plus à vous encore que le docteur interdit de monter les escaliers; je vous dénoncerai. Et les deux dénonciations furent faites; c'était peut-être la première querelle de ce ménage.

Non, l'esprit français et parisien n'a pas changé; il était, au XVIIe siècle, celui de la Compagnie du Saint Sacrement, au XIXme et au XXme, il est celui des conférences de Saint-Vincent de Paul.

Et la famille parisienne, et la jeunesse actuelle, que pense-t-elle? Que fait-elle?

Sans doute il y a, comme partout, des écarts, des fautes, même des vices; mais comment se comportent ces jeunes gens dans la terrible épreuve actuelle, en présence du danger qui menace l'existence même de leur patrie? Trois lettres vont nous l'apprendre; les deux premières ont été reçues par un de nos amis:

Versaille, 14 septembre 1914.

Mon bien cher Henry,

Je reçois ta carte du 10. Notre cher enfant est mort, tué sur le champ de bataille de Charleroi d'une balle au coeur. Nous sommes dans la désolation. J'avais tant prié et demandé au bon Dieu de me les ramener tous les trois! (1) Il en a décidé autrement; que sa sainte volonté soit faite. Le cher enfant était prêt et avait fait la sainte communion la veille. Il avait exprimé le désir de mourir en accomplissant son devoir: Dieu a exaucé sa prière. Il est mort en chargeant à la tête de sa section; il était adjudant; les soldats et sous-officiers ont dit à Raymond (2) qu'il était leur exemple à tous. Dieu soit béni et que sa sainte volonté soit faite, mais, cher ami, que c'est dur! Dur de ne savoir où le trouver ici-bas; il est allé droit au ciel; Dieu avait accepté l'holocauste.

A Dieu, cher ami, je ne puis t'en dire davantage, je t'embrasse de tout coeur; prie pour lui.

XXX.

D'après une lettre publiée par l'*Echo de Paris* et l'*Action Française*, ce jeune homme tombant blessé disait à un de ses camarades qui voulait l'emporter dans la retraite: "Va-t'en, ne te fais pas tuer pour moi." Quand les Français firent un retour offensif, on le retrouva mort.

Voici encore la lettre d'une mère:

Mon cher Henry, je voudrais que, malgré la grande douleur qui enveloppe la France, tu apprennes par moi une nouvelle qui en tout autre temps nous eût remplis de joie: ce sont les fiançailles d'Augustin avec la fille de la baronne P. Cette jeune fille est charmante, et presque au lendemain de ses fiançailles, dès le 2 août, elle partait comme infirmière dans le premier convoi d'ambulancières de la Croix-Rouge, et était dirigée sur Belfort, où elle était encore il y a 8 jours.

Augustin, lui, est interprète anglais à la frontière et Bernard (3) a été reçu sur sa demande dans l'aviation militaire et est actuellement aviateur mitrailleur; c'est un poste d'honneur, mais bien émouvant pour des parents.

Ici le moral est excellent, les femmes ont toutes dit "au revoir" à leurs hommes, avec le coeur bien gros, mais sans verser une larme: elles savent comme moi que ce sera dur, que ce sera long et qu'à la gloire finale de la France beaucoup de ses enfants manqueront à l'appel!

Cher ami, prions beaucoup et toi en particulier, prit pour tes cousins.

A Dieu et toujours en Lui.

XXX.

Que dit-on autour de toi et de l'Allemagne et de la France et de cette admirable nation belge?

On sait que, à Ouchy, près Lausanne, le collège catholique de Champittet comprend une grande majorité d'élèves français: sur les quelques centaines d'anciens élèves qui combattent en ce moment pour leur patrie, d'après des renseignements forcément incomplets, six déjà sont blessés, deux, tués.

Voici la dernière lettre d'un de ceux-ci à sa mère:

La frontière, samedi, 6 h. soir,

Ma chère maman, ne vous tourmentez pas trop. Nous sommes arrivés sur la frontière, hier soir, par marche forcée. Toute la nuit et la journée aux avant-postes, c'est dur, mais ils n'entreront pas en France. Oui, nous recevrons les premiers coups, mais bravement. Si je disparais, sachez que ce sera en brave.

Je plains cette pauvre Marie, qui doit voir Paul partir; qu'elle pense à son enfant.

Ne m'envoyez pas d'argent, il vaut mieux le donner aux pauvres.

Votre fils qui pense bien à sa mère,

XXX.

P.-S.—Je crois que cette nuit ils auront de mes nouvelles.

Cette nuit devait être pour lui la dernière.

Et il ne s'agit pas d'exceptions; nous pourrions multiplier ces lettres. Foi, charité, simplicité, vaillance, voilà, malgré de tristes et trop humaines défaillances, ce qui caractérise aujourd'hui la jeunesse française.

---

(1) Un quatrième fils était trop jeune pour partir; son aîné, marié il y a 18 mois et fixé près de Vancouver (Colombie anglaise), a tout quitté pour revenir prendre sa place au régiment.

(2) C'est le troisième fils.

(3) Le second fils: aucun n'est militaire de profession.

En Alsace.

Un correspondant du *Bund* qui a fait une excursion dans le Sundgau si éprouvé en a rapporté d'intéressants souvenirs.

Il a vu notamment Burzweiler, le bourg que les Allemands ont réduit en cendres, parce que les habitants avaient tiré sur eux. Burzweiler n'a pas été "détruit au ras du sol", comme on l'a dit. La réalité est d'ailleurs assez triste pour qu'on n'ait pas besoin d'amplifier.

C'était le 9 août, pendant un combat de nuit. Les Français occupaient sur le Dollern, au nord-ouest de Mulhouse, les deux villages de Lutterbach et de Pfastatt. L'attaque de l'aile droite allemande se développa de la forêt de la Hardt et de l'île de Napoléon dans la direction de Sausheim, Modenheim et Illzach. C'est à Burzweiler qu'eut lieu la rencontre principale.

Dès la descente du tramway commence le tableau de destruction. Des décombres noircis attirent les regards. Quelques pas plus loin, à droite et à gauche de la route, des rangées entières de maisons ne sont plus que cendres et décombres. La tuilerie et un grand bâtiment de fabrique, dont le propriétaire fait la campagne comme officier allemand, sont en grande partie détruits. On est frappé de voir, au milieu d'un quartier réduit en cendres, des maisons isolées et des groupes de bâtiments complètement indemnes; ce qui prouve que la destruction n'a pas été irraisonnée.

Le correspondant du *Bund* a vu quelques enfants, causant joyeusement au sortir de l'école. "Je les interrogeai sur ce qui s'est passé, dit-il.—On a mis le feu, répondent les écoliers.—Oui, mais qui donc?—Les Allemands.—Pourquoi? Un silence embarrassé.—Est-ce que peut-être on a tiré de ces maisons?—Non, non, répond-on en choeur. Personne n'a tiré." Un homme au regard chargé de colère et brillant d'un feu sombre s'approche de moi et, avec de grands gestes, commence aussitôt à me raconter. Il me conduit près de l'église voisine, où dans un coin, se trouvent trois tombes fraîches: "C'est là qu'ils sont, mon beau-frère, son fils âgé de 19 ans et un autre bourgeois. Ils les ont fusillés en disant qu'ils avaient tiré des maisons; mais ce n'était pas vrai."

Où est la vérité? Qui ne comprend ces gens qui attestent l'innocence de leurs parents, des gens de leur village? Et qui, d'autre part, ne comprend l'exaspération des soldats qui, au moment où ils exposent leur vie pour la patrie, se voient ou se "croient" attaqués par derrière?

Le bourgeois de Burzweiler me conduit à la fosse commune, près de l'église. Là sont ensevelis 63 soldats, dont six Allemands. Des couronnes, des fleurs fanées et quelques petites croix de bois en sont, pour le moment, les seuls ornements.

Un poste double de landsturm garde le pont sur la Dollern, entre Illzach et Modenheim, au delà duquel j'aperçois de nouveaux tertres mortuaires.

Il y en a deux rangées, l'une où repose les Allemands, l'autre où dorment les Français. 180 braves reposent ici. Ces tombes sont aussi ornées de croix très simples, de couronnes et de fleurs, les tombes des Français presque plus richement que celles des Allemands. Quelques pas plus loin se trouve un groupe de tombes d'officiers. Huit Allemands et neuf Français reposent en paix les uns près des autres. Parmi les Allemands, il y a un major-général, trois capitaines, des lieutenants. Du côté des Français il y a deux capitaines et trois lieutenants. La croix de la tombe d'un capitaine français porte le nom de l'ami qui la lui a dédiée, ainsi qu'une couronne avec un ruban tricolore. Une tombe allemande, ornée d'une croix plus artistique, porte cette inscription:

Major-général von Koschenbahr
Commandant
de la 84me brigade d'infanterie
Tombé à Mulhouse (Alsace)
9 août 1914.

(*L'Ami du Peuple*)

Les Loges ne désarment pas.

Lettre ouverte à la *Dépêche de Toulouse*:

Monsieur le Directeur,

Pendant les quelques semaines que nous avons passées à Lourdes, ma femme et moi, à soigner les blessés français, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de lire la *Dépêche*, et presque chaque fois j'ai trouvé des insinuations malveillantes et injustes contre le clergé français. (La *Dépêche* est un organe combiniste.—*Réd.*)

Un certain jour même, dans un esprit de sectarisme inqualifiable, vous accusiez les curés d'antipatriotisme en leur prêtant l'intention de sonner les cloches à l'entrée des Allemands dans les villages français. Et ceci, alors que sur les champs de bataille, à côté de leurs frères d'armes, dans les ambulances, auprès des blessés, dans les villages occupés par l'autorité civile, ces prêtres dévoués montrent le plus grand patriotisme qui fait l'admiration du monde entier, lequel patriotisme n'est sans doute point un des moindres facteurs de la glorieuse résistance que les armées françaises opposent à l'envahissement.

En mon nom et au nom de tous mes compatriotes canadiens, je proteste contre ces abominables calomnies, et voici les raisons pour lesquelles je me crois autorisé à vous adresser cette double protestation.

Venant en France chaque année, depuis plus de vingt ans, avec de nombreux pèlerins de mon pays, j'ai appris à connaître votre admirable clergé et, en maintes circonstances, j'ai pu me rendre compte qu'il n'est pas seulement au point de vue religieux et scientifique à la hauteur de sa noble mission, mais qu'il est encore animé du patriotisme le plus ardent et le plus éclairé qui soit.

D'autre part, l'épiscopat canadien vient de lancer un vibrant appel à la jeunesse de notre pays afin qu'elle accoure en France y aider ses frères à repousser l'ennemi commun. A cet appel, il a été fait un accueil enthousiaste et déjà s'apprêtent des contingents d'une vaillante jeunesse qui viendra bientôt combattre dans les rangs des alliés.

Voilà pourquoi je crois être l'interprète de tous mes compatriotes canadiens en vous adressant également en leur nom cette protestation contre des accusations injustes que vous dictent sans doute vos préventions anticléricales obstinées à ne pas vouloir faire trêve, même devant l'ennemi.

L.-J. Rivet,

commandant de l'Ordre pontifical du Saint-Sépulcre.

Montréal (Canada).

Soldats chrétiens.

Des tranchées de la Woëvre, dans une profonde forêt, non loin de Commercy, un soldat écrit:

"Nous sommes en toute première ligne. Nous sommes heureux nous, chrétiens, en ces moments de suprême épreuve, d'avoir un si doux refuge dans les Coeurs sacrés de Jésus et de Marie! Nous sommes ici indifférents sur notre sort. Nous nous abandonnons en entier à la sainte Providence. Nous n'aurons que deux grandes fêtes à célébrer: c'est celle du retour au pays, au sein de notre chère famille, ou ce sera celle de notre entrée au ciel, où nous trouverons notre place toute désignée. Que la volonté de Dieu soit faite et non la nôtre!

"Nous sommes, les deux Henri, côte à côte dans la même escouade. Nous nous soutenons; nous prions comme des bienheureux. Nous acceptons tout en expiation pour nous, en même temps qu'en amende honorable pour la France. Nous offrons notre sang généreusement s'il le faut. Nos chers amis envoyés, le 20 septembre, sont en assez grand nombre couchés là, à quelques mètres de nous, depuis quinze jours déjà, et on ne peut les ensevelir!.. Nous ne pouvons que nous traîner dans de petits sentiers très étroits ou dans des buissons, surtout en silence. Mais il en est bien de même pour les Allemands. Ils ne peuvent avancer davantage, nous leur barrons le chemin. Nous ne devons pas, coûte que coûte, leur laisser le passage. Ce n'est que canonnade et fusillade dans tous les sens. On est là enfouis dans les tranchées et, quand il faut en sortir pour nous procurer le nécessaire, ce n'est pas amusant. Le repas journalier est apporté par une corvée de vingt-cinq hommes, qui ne marchent que la nuit, ainsi que les ravitailleurs."

Une scène émouvante.

Le journal anglais le *Standard* fait le récit suivant, dont on nous envoie la traduction:

L'Anglais William Craven, de la 70e batterie R. F. A., raconte un des plus touchants incidents de la guerre: "Durant une escarmouche, par une nuit des plus sombres, une bombe, lancée par un obusier allemand, tomba sur une ferme française, isolée au milieu de la campagne. Toute la famille fut tuée, à l'exception d'une petite fille d'une huitaine d'années qui, bien qu'affreusement blessée, respirait encore.

"Les deux jambes de la pauvre enfant avaient été brisées au niveau des genoux et un de ses bras avait été emporté. La pluie, qui tombait à torrents, pénétrait dans la maison en ruines. Emu de compassion à la vue de ce petit corps ainsi mutilé et transi de froid, j'enlevai mon pardessus pour en couvrir la pauvre enfant, qu'un souffle animait à peine et qui faisait entendre de sourds gémissements. Ne trouvant aucun siège dans cette misérable demeure visitée par la guerre, je m'assis à terre; je pris l'enfant mourante sur mes genoux pour essayer de la soulager un peu; elle parut se ranimer et ouvrant alors les yeux, elle jeta sur moi un doux regard qui semblait dire: "Merci". Puis, rassemblant tout ce qui lui restait de forces, elle leva vers moi le bras que l'obus avait respecté et essaya de me passer quelque chose autour du cou: c'était son chapelet. Epuisée par ce dernier effort, la pauvre petite laissa tomber son bras, et ferma les yeux.. elle était morte... Son chapelet me restait comme témoignage de sa reconnaissance.

"Je croyais avoir un coeur de pierre, mais à la vue de cette scène si naïve et si touchante, je fus vaincu, et cette nuit-là je pleurai comme un enfant."

JUSTES REPRESAILLES

Les officiers allemands prisonniers en France en sont l'objet

Paris, 8.—Au communiqué d'hier soir était ajoutée une note relative au transfert d'officiers allemands de Privas et Draguignan aux îles d'Aix et d'Oléron, sur la côte de l'Atlantique. Cette mesure a été prise conformément à la règle générale d'après laquelle tous les officiers allemands qui sont prisonniers sur parole doivent être transférés dans les îles le long des côtes de France.

La note officielle ajoute:

"Toutefois, le gouvernement a dernièrement été informé officiellement que l'Allemagne n'admet pas que les officiers français prisonniers soient mis en liberté sur parole; en conséquence, à partir d'à présent, le gouvernement français n'autorisera plus la mise en liberté sur parole des officiers allemands prisonniers. Il n'y a pas d'officiers allemands prisonniers à Cannes."

Parmi les 343 prisonniers allemands qui viennent d'arriver à l'île d'Oléron se trouve un neveu du général von Falkenhayer, chef de l'état-major allemand.

L'AIDE A LA FRANCE

POURQUOI L'ON DEMANDE

1o Six millions de Français complètement ruinés par la guerre.

2o Près d'un million de réfugiés Belges en France et que la France doit soutenir.

3o Tous les hommes valides partis pour la guerre.

4o Toute la vie agricole et industrielle arrêtée.

CE QUE L'ON DEMANDE

1o A chaque chef de famille son obole, ne fut-ce que 25 cents.

2o A chaque mère, à chaque jeune fille, à chaque fillette canadienne-française, un don en nature, si modeste qu'il soit: effet personnel, effet domestique, article d'alimentation.

COMMENT DONNER

Mettre sur chaque article cet étiquette: "A une mère française, d'une mère canadienne-française" avec nom, adresse, etc.

Le résultat obtenu pour "l'Aide à la France" depuis quatre mois est déjà considérable:

1o $80,000 ont déjà été envoyés en France.

2o Quant aux dons en nature, plus de 2,500 caisses de bons vêtements et de couvertures de laines pour les victimes de la guerre ont été envoyés en France par l'intermédiaire de la Compagnie Générale Transatlantique.

Les dons en nature ont même été si nombreux qu'actuellement la Compagnie Générale Transatlantique nous a télégraphié pour nous prier de suspendre *momentanément* les envois parce qu'elle était débordée.

Elle a en effet plus de quatre cents caisses en souffrance à New-York, sur les quais, et qui n'ont pu partir faute de place.

Aussi le comité général et central de "l'Aide à la France" qui siège à Montréal nous a-t-il prié de *restreindre notre action actuelle à la souscription en argent.*

CE QUI RESTE A FAIRE

Nous avons donc décidé de faire une campagne sérieuse pour obtenir des souscriptions en argent dans tous les centres de la province. M. F. Deniset, 139 Ave Provencher, Saint-Boniface, sera heureux de recevoir de chaque village une lettre d'un monsieur ou d'une dame de bonne volonté qui s'occuperait activement de faire souscrire à chacune des familles qui le peuvent, soit 10 cents, soit 25 cents, *et pas plus*, excepté pour ceux qui le veulent absolument.

M. Deniset est chargé de s'occuper uniquement des centres de langue française, et le comité espère bien qu'il n'y aura aucune abstention; que les centres français montreront l'exemple.

D'autres comités doivent faire appel aux centres de langue anglaise, etc.

Comme il y a près de cent mille familles au Manitoba, on devrait arriver en peu de temps, et cela sans forcer personne, à ramasser de 20 à 25 mille piastres, si l'on prend en considération les dons déjà assez nombreux d'une, deux, cinq et dix piastres.

* * *

Nous publions ci-dessous la liste complète de toutes les personnes qui ont, soit par leur travail, à l'ouvroir de Mme Deniset, soit par l'envoi de dons en nature, soit enfin par des dons en argent, contribué jusqu'à ce jour à l'oeuvre de "l'Aide à la France".

LISTE

Mmes Guilbault, Lemieux, Béliveau, Mager, Laurendeau, Cyr, De Denus, Bocquin, Jos. Bernier, Noël Bernier, Head, J. Tremblay, Z. Bertrand, A. de Bertin, Martel, Casson, H. Collin, Bégin, C. Couture, S. Jean, Labelle, Dumouchel, Bédard, Beauchamp, Taylor, Paquin, Portelance, Baril, Bourque, E. Levêque, Gevaert.—Mlles Tremblay, Bertrand, Walin, Taylor, Pion, Baril, Gagnon.

Mesdames Cyr, un ballot d'effets; Grymonpré, articles de tricot; Lemieux, une pièce de drap; J. Tremblay, une pièce de drap; Galliot, une caisse d'effets; Laurendeau, bas; N. Bernier, un complet d'homme; Collin, deux ballots d'effets; Regnier, un ballot d'effets; Flanagan, trois paires de bas; Prud'homme, un ballot d'effets; Béliveau, deux chemises.

Messieurs V. Mager, $10; F. de Gramont, $10; F. Denist, $10; A. Contant, $5; N. Leveillé, $2; A. Seive, $1; Gagné et Blanc, $2; H. Constant, $2; L. Marius, $2; A. Gareau, $2; A. Paquin, $2; N. Bernier, $5; A. Gauvin, $2; Victor Muller, $10; F.-X. Gosselin, $1; F. Mondor, $1; Cusson Agencies, $2.50.

Mesdames Lapipe, La Broquerie, $3; J.-E. Cyr, $1; N. Bernier, $1; P. Gevaert, $1; Head, $1; H. Béliveau, $1; Bégin, $1; De Denus, $1; Bocquin, $1; V. Mager, $1; L. Laurendeau, $1; Guilbault, $1; Z. Bertrand, $1; T.-A. Bernier, $1; N. Bernier, $1; F. Deniset, $1.

NOTA:—Les Dames qui ont prêté leur concours jusqu'à présent sont priées de venir encore deux vendredis chez Mme Deniset afin de terminer les objets commencés.

Chassé la douleur.—Quand la neuralgie brise les nerfs ou que le lumbago paralyse le dos, il est temps d'éprouver la valeur de l'Huile Electrique du docteur Thomas. Bien appliquée, elle calmera la peine et produira une sensation d'aise et de repos. Il ne se peut rien trouver de tel comme liniment et ses qualités curatives sont grandes. Un essai vous en convaincra.

ACADEMIE STE-MARIE

Vendredi matin, le 5 février, la chapelle de l'Académie Sainte-Marie avait revêtu ses plus beaux décors de lumières et de fleurs. Sa Grandeur Mgr A. Béliveau y recevait les voeux perpétuels de quatre religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie: soeur Marie-Adélard, de Saint-Boniface, soeur M.-Stella, de Montréal, soeur Louis-Bertrand, de Saint-Justin, P. Q., et soeur M.-Monique, de Léominster, Mass.

Dans un langage convaincu et pratique, Monseigneur rappela la grandeur de l'appel divin et les récompenses attachées à la vie religieuse. Ses textes étaient tous tirés de l'Ecriture Sainte; ils exprimaient les touchantes invitations à l'âme: "Celui qui vient à moi, je ne le mettrai pas dehors". "Je me tiens à la porte et je frappe". Puis viennent les paroles de saint Paul, assurant que la vie religieuse est un gage presque certain de persévérance finale: "Il n'y a pas de damnation pour ceux qui vivent dans le Christ Jésus et qui ne vivent pas selon les désirs déréglés de la chair". Sa Grandeur termina en exhortant les religieuses à conserver toute leur vie, la ferveur qui les anime au moment de leur consécration à Dieu. Avec la délicatesse qui le caractérise, le prédicateur prononça ensuite un discours en anglais, langue maternelle de l'une des élues du jour.

Nous remarquions au choeur: Mgr F.-A. Dugas, P.A., V.G., Mgr A.-A. Cherrier, P.A., L.L. D., le R. P. W. Patton, o.m.i., curé de l'église Sainte-Marie, le R. P. A.-A. Gagnier, s.j., recteur du Collège de Saint-Boniface, le R. P. J.-B. Sauvé, s.j., et M. l'abbé A. Moreau, secrétaire.

La nef était remplie par des religieuses de différentes communautés ainsi que par les parents, les amis et les élèves des quatre nouvelles professes.

SACRE-COEUR

M. Euclide Piédalue a épousé, hier matin, Mlle Laura Brûlé. La bénédiction nuptiale a été donnée par le R. P. Anzalone, o. m.i. M. le docteur Laurendeau, de Saint-Boniface, servait de père à Mlle Brûlé et M. A. Piédalue à son fils.

Les nouveaux mariés sont immédiatement partis pour un voyage de noces à Walhalla, Dakota Nord.

* * *

L'assistance à la dernière partie de Pedro s'était encore accrue. Les prix ont été gagnés, celui des dames par Mlle Antoinette La Tourelle, celui des hommes par M. Rousseau.

* * *

Nos petits de l'école s'en donnent à coeur joie depuis qu'une glissoire est installée dans la cour de récréation.

ST-BONIFACE

Des nouvelles reçues à l'archevêché, cette semaine, de Mgr l'archevêque, nous apprennent que le climat chaud du Texas aide beaucoup au rétablissement de sa santé. Sur l'avis de ses médecins, ils prolongera son séjour jusqu'à Pâques.

* * *

Le R. P. Adam, s.j., du collège d'Edmonton, est de passage au Collège de Saint-Boniface, en route pour la Nouvelle-Orléans, où il prêchera le Carême.

* * *

L'Union Canadienne donnera lundi prochain une soirée de cartes dans ses salles, Bloc du Collège, avenue Provencher. On jouera au whist. Le jeu commencera à 8 p.m. Entrée: 25 sous. Il y aura des prix pour les dames et les messieurs.

* * *

Ce soir aura lieu la partie de cartes des Artisans Canadiens-Français.

* * *

Les funérailles de M. Louis-Henri Godard ont eu lieu hier à la cathédrale. Le défunt était âgé de plus de 85 ans, était né à Mayenne, France, et était venu au Canada en compagnie de Mgr Grandin. Il fut longtemps une des figures populaires de l'archevêché. Il avait pris part à la guerre de Crimée et y avait obtenu une médaille.

* * *

Le R. P. Blain, s.j., professeur de sciences au Collège, donnera, dimanche soir, au People's Forum, de Winnipeg, une conférence avec projections lumineuses sur "Le Système Planétaire". Le conférencier discutera la question de savoir si les planètes peuvent être habitées et si les habitants de la terre sont les seuls êtres raisonnables dans l'univers. Il traitera aussi de l'âge de la terre et aussi si la terre est à son début ou à son déclin.

M. Adrien Potvin, commissaire d'écoles, se fera entendre dans des chants canadiens. A 8.30 aura lieu le programme musical du People's Forum. Les deux séances auront lieu dans le St. John's Tecanical School. L'entrée est gratuite. Tous sont invités.

Mme Maurice Dumousseau qui avait dernièrement été transportée à l'hôpital gravement malade est retournée chez elle, en parfaite convalescence.

* * *

Les Cadets du Sacré-Coeur ont élu, dimanche dernier, les officiers suivants: Président, Charles Senez; 1er assistant, Noël Bougard; 2me assistant, Albert Toupin; capitaines, Saül Leclerc, Joseph de Ambrosis, Roland Houde, Alphonse Lévesque, Bernard Lagimodière, Guillaume Ambrun. M. l'abbé Messier est leur aumônier. Les Cadets comptent en tout 125 membres.

* * *

Un citoyen bien connu de cette ville, M. W. Raymond, a été victime d'un accident qui aurait pu se terminer tragiquement, sans la conduite héroïque d'un de ses amis.

Dimanche soir quelques jeunes gens de Saint-Boniface faisaient une sortie de raquettes sur la Rivière Assiniboine, quand, tout à coup, la glace s'enfonça sous le poids de M. Raymond. Heureusement pour lui, un de ses amis qui était près de lui s'élança à son secours et le tira de cette mauvaise position, faisant preuve d'un admirable sang-froid.

Comme, à cet endroit, il n'y avait que douze pouces d'eau, M. Raymond s'en est trouvé quitte pour un bain d'un pied.

Les amis du sauveteur sont à lui préparer une médaille de cuir en souvenir de cet acte d'héroïsme.

* * *

SEPULTURE

2 février, Raymond Johnson, décédé à l'âge de deux ans.

* * *

BAPTEMES

3 février, Blanche, fille de Joseph-Damase Patry et de Marie-Rose Audette. Parrain, Joseph Patry; marraine, Marie-Rose Patry.

3 février, Paul-Louis-Alfred, fils de Alphonse Robert dit Charette et d'Elizabeth Blais. Parrain, Alfred-Pierre Dufault; marraine, Louis Richard.

5 février, Thérèse-Françoise-Louise, fille de Thomas-F. Ennis et de Flavie Prud'homme. Parrain, honorable juge Prud'homme; marraine, Mme Prud'homme.

7 février, Julien-Odil, fils de Achille Houssin et de Stéphanie Desmit. Parrain, Ernest Dedeurwaerder; marraine, Phurvirelde Couche.

7 février, Joseph-Alfred, fils de Anselme Landry et Léonida Morency. Parrain, Alfred Doucet; marraine, Alice Boivin.

Semaine du 7 février

De Médecine Hat.—"J'ai soixante-huit ans", écrit Mme Andrine Knutson de Médecine Hat, Alta., Can., "et j'ai été maladive depuis bien des années. J'ai essayé bien des sortes de médecine, mais le Novoro que j'ai commandé il y a quelques mois a fait plus de bien que toutes les autres ensemble. Je ne puis que remercier Dieu pour une telle médecine."

Contrairement aux autres médecines le Novoro du Dr Pierre n'est pas obtenu dans les pharmacies. Des agents spéciaux le fournissent au public, ou il peut être obtenu directement des fabricants le Dr Peter Fahrney & Sons Co., 19—25 So. Hoyne Ave., Chicago, Ill. Délivré libre de droits dans le Canada.

LES FEMMES SOLDATS

Moscou, 3.—Parmi les blessés qui venant du front sont arrivés à Moscou, se trouve Olga Krasilnikoff, jeune fille de dix-neuf ans.

Après avoir pris part à dix-neuf batailles en Pologne, elle a été blessée au pied.

Cette jeune fille s'était engagée sous un nom d'homme et cette supercherie vient seulement d'être découverte.

La croix de Saint-Georges de quatrième classe lui a été remise.

LES MASSACREURS DE LOUVAIN

"Ils ont une scrupuleuse conscience et une haute moralité", dit le kaiser

Munich, 3.—Les "Neueste Nachrichten" viennent de publier une interview avec M. Ludwig Ganghofer, écrivain allemand. Dans cette interview, on trouve de nouveaux détails sur la visite faite par l'écrivain à l'empereur Guillaume à son quartier général.

M. Ganghofer s'est exprimé ainsi:

—J'ai entendu et j'ai vu un exemple de la patience montrée par l'empereur au sujet de certains rapports calomniateurs; cet exemple pourra être utile à tous.

"Les remarques de cette nature l'irritent, mais mieux, alors qu'il est fort excité, il reste toujours maître de ses paroles.

"Je l'ai entendu dire, dans une certaine occasion:

"—Cela est très dur, mais aussi très stupide. Il est heureux qu'à la longue, la vérité soit toujours plus sage et finisse toujours par percer."

"La conduite chevaleresque de certains officiers ou soldats ennemis sur le champ de bataille réjouit l'empereur, ajoute M. Ganghofer, et rarement j'ai entendu un homme apprécier avec tant de justesse les bonnes qualités, le courage et le mérite des nations ennemies.

"Même en parlant de l'Angleterre, je n'ai jamais entendu l'empereur employer des paroles non mesurées prononcées avec colère.

"Tous ses jugements, qui, parfois, sont sévères; sont toujours rendus avec la plus grande réserve. Néanmoins, on remarque, dans la voix de sa majesté, un léger tremblement, que l'on observe à peine, quand la conversation tombe sur nos cousins d'origine germanique qui vient de l'autre côté de la Manche.

"Dans une conversation avec le représentant d'un Etat neutre, l'empereur a dit une fois:

"Vous êtes un sportsman. Quand, dans une course, les chevaux les moins entraînés abandonnent graduellement la course et que, seuls, les plus vigoureux continuent à courir, avez-vous jamais vu le jockey attardé frapper avec son fouet le jockey du cheval plus vigoureux et qui va gagner la course?

"L'individu interrogé hocha la tête. L'empereur continua:

"—Pourquoi l'Angleterre nous combat-elle? Pourquoi ne frappe-t-elle pas plutôt sur son propre cheval qui s'affaiblit?"

Les "Neueste Nachrichten" citent M. Ganghofer comme ayant dit que, dans une occasion, l'empereur aurait fait cette remarque:

"Bien des gens qui, nous jugeant, nous autres, Allemands, seulement d'après l'extérieur, nous traitent de barbares, ne paraissent pas savoir qu'il y a une grande différence entre la civilisation et la "kultur".

"L'Angleterre, certainement, est une nation qui a atteint un haut degré de civilisation; on le remarque toujours dans les salons anglais; mais, avoir de la "kultur" signifie posséder une conscience scrupuleuse et une haute moralité.

"Mes soldats ont de la conscience et de la morale. Quand ils disent dans les autres pays que mon intention est de fonder un empire s'étendant sur le monde entier, c'est l'absurdité la plus amusante que l'on puisse débiter sur mon compte; mais dans la morale, l'industrie et la conscience du peuple allemand se trouve un pouvoir conquérant qui lui ouvrira le monde."



Photo by American Press Association.

Les sans-travail manifestent à New-York.

LA CHASSE AU BANDIT

Von Schaffenburg tira lâchement sur un blessé et le dépouilla.

Paris, 3.—Les cavaliers en France, de Dunkerque jusqu'en Alsace, sont avides de capturer un certain officier allemand, pour venger ce qu'ils considèrent un acte de lâcheté.

Le lieutenant von Schaffenburg, dont le nom circule de bouche en bouche sur tout le front, est une prise plus convoitée que le kronprinz lui-même et le régiment qui le fera prisonnier, aura gagné de beaux lauriers.

Près de Neufchâteau, en Luxembourg belge, le 10 août, une patrouille du 25e dragons en reconnaissance, sous le commandement du lieutenant Laboulle, rencontra un détachement allemand légèrement moins fort, qui prit la fuite pour attirer les Français vers une mitrailleuse qui était soigneusement dissimulée. Le feu terrible eut pour résultat d'abattre beaucoup de cavaliers et parmi eux le lieutenant Laboulle.

Son ordonnance, placé près de lui, se laissa glisser de son cheval sans être blessé et fit le mort, espérant que du secours viendrait aussitôt le départ de l'ennemi. Ce qui restait des Français se réfugia dans un bois voisin.

Leur ruse ayant réussi, les cavaliers allemands revinrent peu après, dirigés par un officier, qui descendit de cheval et s'approcha du lieutenant Laboulle, inanimé et blessé, lui prit son revolver de la ceinture et le déchargea sur lui. Il lui prit ensuite sa montre, ses jumelles, son portefeuille qui contenait de l'argent et des papiers importants. Il ne fit pas attention à l'ordonnance qui était étendu sans mouvement et qui raconta l'histoire par la suite.

D'autres cavaliers français arrivèrent et firent une nouvelle attaque avant que l'officier allemand ait eu le temps de remonter sur son cheval. Il fut obligé de l'abandonner et parvint à s'échapper en s'accrochant à l'étrier d'un simple cavalier. La selle du cheval capturé porte le nom de "Von Schaffenburg". Les dragons, jurant de se venger, ont décidé de faire connaître l'histoire à toute la cavalerie. Le lieutenant Laboulle, quoi qu'affreusement blessé, n'est pas mort, et est presque convalescent.

MENACE ALLEMANDE

Les côtes d'Angleterre et de France sont déclarées zone de guerre

Berlin, par T. S. F., via Sayville, L. I.—L'amirauté allemande a publié aujourd'hui le bulletin officiel suivant:

"Les eaux qui entourent l'Angleterre et l'Irlande, y compris la totalité de la Manche, sont déclarés comprises dans la zone de guerre à partir du 18 février 1915.

"Tout navire de commerce, appartenant à l'ennemi, trouvé dans cette zone sera détruit, même s'il est impossible de parer aux dangers qui menaceront leurs équipages et leurs passagers.

"Les navires neutres seront aussi en danger dans cette zone, d'abord en raison de l'ordre donné le 31 janvier dernier par l'amirauté anglaise sur l'emploi illégal de drapeaux neutres, puis parce que les hasards de la guerre navale ne permettent pas toujours d'éviter une attaque dirigée contre un navire ennemi ne mette en danger des navires neutres.

"Le commerce maritime autour des îles Shetland, dans le bassin oriental de la mer du Nord et dans une zone de 30 milles de large le long des côtes hollandaises subira les mêmes dangers."

Washington, 4.—Le département d'Etat a publié la note officielle suivante:

"Le département d'Etat a reçu un cablogramme de l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin, daté du 2 février, disant que l'amirauté allemande a publié une proclamation prévenant d'urgence tous les navires marchands neutres de ne pas s'approcher des côtes du nord et nord-ouest de France, car le gouvernement allemand a l'intention d'employer tous les moyens de guerre à sa disposition contre les transports anglais qui transportent en France des troupes et des munitions. Le gouvernement allemand recommande aux navires de commerce à destination de la mer du Nord de prendre par le nord de l'Ecosse."

AVIS AUX CREANCIERS

Au sujet de la propriété de Jean-Baptiste Courcelles, autrefois de la paroisse de Sainte-Agathe, dans la province du Manitoba, décédé:

Avis est par les présentes donné conformément aux stipulations du Manitoba Trustee Act que tous les créanciers et toutes les personnes ayant des réclamations contre la propriété du dit Jean-Baptiste Courcelles, qui décéda le ou vers le 9ème jour de novembre, A. D. 1914, dans la dite paroisse de Sainte-Agathe, en la province du Manitoba, dont l'homologation de son testament a été accordée à Victoria Courcelles, de la paroisse de Sainte-Agathe, dans la province du Manitoba, veuve, par la Surrogate Court, de Saint-Boniface, dans le Manitoba, le 3ème jour de février, A. D. 1915, sont requis par les présentes d'envoyer, poste affranchie ou remis à la dite exécutrice au village de Sainte-Agathe, dans la province du Manitoba, le ou avant le 15ème jour de mars, A. D. 1915, leurs noms et prénoms, adresses et descriptions, avec tous les détails en écrits de leurs réclamations, l'état de compte de leurs créances et la nature de leurs garanties, s'ils en ont, dûment vérifié par une déclaration statutoire.

Et qu'on prenne avis qu'après le dit 15me jour de mars, 1915, la dite exécutrice procédera à la répartition des biens du dit défunt entre ceux y ayant droit, ne tenant compte que des réclamations qu'elle aura reçues alors, et qu'elle ne sera pas responsable pour les dits biens, ou toute partie, ainsi distribués, envers nulle personne dont la réclamation ou les réclamations n'auront pas été reçues par elle en due forme au temps d'un tel partage.

Fait à Winnipeg, ce 6ème jour de février, A. D. 1915.

Wilton, McMurray, Delorme, Davidson et Wheeldon,
Procureurs de la dite exécutrice.

POSITION DEMANDEE

Comme ménagère pour prêtre ou veuf. S'adresser: Mlle Donleavy, 50 rue Kitson, Norwood, Man. Références: M. l'abbé Lee, curé de la paroisse de Saint-Edouard.